

# aktuell

- Gesundheitsreform: Viele Fragen bleiben offen
- 25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés



Le service

**INFORMATION, CONSEIL et ASSISTANCE**

No de téléphone unique: **(00352) 2 6543 777** (sauf autre indication)

### Luxembourg

L-1020 Luxembourg  
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse  
Fax: 48 69 49

**Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30**

Les autres jours consultations sur rendez-vous

**Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous**

### Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération  
Fax: 26 54 02 59

**Lundi: 14h00 - 17h00 Mercredi et vendredi: 9h00 - 11h30**

Les autres jours consultations sur rendez-vous

### Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch  
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

**Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30**

### Antenne Longwy

F-54810 Longlaville  
Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

**Mercredi: 14h00 - 17h00**

### Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte  
Fax: 51 50 05-29

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00**

**Mercredi: 9h00 - 11h30**

Consultations **sur rendez-vous vendredi matin**

### Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise  
**Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30**

Consultations **sur rendez-vous mercredi matin**

### Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération  
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

**Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00**

**Permanences spéciales droit social français vendredi: 14h00 - 17h00**

### Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles  
Consultations **sur rendez-vous jeudi après-midi**

### Differdange

L-4640 Differdange 17, rue Michel Rodange  
Fax: 58 34 56

**Mardi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00**

**Jeudi: 15h00 - 17h30**

### Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch  
Fax: 50 44 81

Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30**

Consultations **sur rendez-vous vendredi après-midi**

### Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)  
Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois: 14h30 - 17h30**

### Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)  
Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Samedi: 9h00 - 11h30**

### Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

**Jeudi: 9h00 - 11h30**

### Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois: 14h30 - 17h30**

### Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean  
Fax: 81 97 13

**Mardi: 8h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30**

**Jeudi: 8h00 - 11h00**

Consultations **sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi**

### Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

**Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous mardi après-midi**

### Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

### Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

**Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr**

---

### Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück  
Fax: 26 02 14-33 [acal@ogbl.lu](mailto:acal@ogbl.lu)

### Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél. : 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 [sew@ogbl.lu](mailto:sew@ogbl.lu) [www.sew.lu](http://www.sew.lu)

### Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 [sba@ogbl.lu](mailto:sba@ogbl.lu) [www.sba.lu](http://www.sba.lu)

---

### DTH (Département des Travailleurs handicapés)

Tél.: 26 84 56 45

Permanence téléphonique le mercredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

---

### Permanences Eures

**EURES PED** Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

**EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat:** Dudelange et à Grevenmacher



---

### Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 444 091 222

---

[info@ogbl.lu](mailto:info@ogbl.lu) [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)

## Aktuell

## Sommaire

**Editorial** 4

Die aktuelle Politik der Europäischen Union droht zu einer neuen Rezession zu führen

**Dossiers nationaux** 6

- Comité national
- OGBL-Exekutive
- Ajustement des pensions / Salaire social minimum
- Le paquet de mesures d'austérité se vide de plus en plus
- Actions syndicales le 15 décembre 2010

**Dossier Santé** 11

- Entretien avec Carlos Pereira
- Entrevue entre l'OGBL et le ministre de la Santé
- Gesundheitsreform in Bezug auf den Krankenhausbereich, das Krankenhauspersonal und die Patienten

**Du nouveau dans les entreprises** 18

Banques et Assurances, Transformation sur métaux, Commerce, SEW, Santé et Services sociaux, Chimie  
Entretien avec Jean-Claude Bernardini

**Départements** 28

- 25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés
- Réformes salariales et statutaires dans la Fonction publique
- Eine Region auf der Suche nach ihrer Identität
- Journée internationale des personnes handicapées

**Frontaliers / Grenzgänger** 37

- Demo im Saarland am 24. Januar 2011
- L'OGBL rencontre les eurodéputés
- Der OGBL überreicht eine Petition

**Dossiers internationaux** 40

- Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB

**Divers** 42

Der OGBL wünscht all seinen Lesern schöne Feiertage  
sowie ein glückliches Neues Jahr.

L'OGBL souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année  
et une bonne année à tous ses lecteurs.

**OGBL**

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhänge Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“  
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding  
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette  
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20  
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:  
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding  
Präsident

## Die aktuelle Politik der Europäischen Union droht zu einer neuen Rezession zu führen

In Irland werden die Banken gerettet. Zahlen sollen wie üblich die Lohnabhängigen und die Rentner. Neben zahlreichen sozialen Grausamkeiten soll auch der Mindestlohn abgesenkt werden. Es ist uns schleierhaft wieso der Mindestlohn gekürzt werden muss, wenn Geld gebraucht wird, um Banken, die wegen der Fehler ihrer Manager vor dem Zusammenbruch stehen, zu retten. Warum werden die Bankmanager nicht zur Kasse gebeten? Es ist skandalös und moralisch verwerflich, dass europaweit Austeritätspolitiken auf Kosten der Arbeitnehmer und der Rentner durchgeführt werden, während auf der anderen Seite die Spitzenmanager und die Trader im Finanzsektor wieder Schwindel erregende Bonuszahlungen bekommen.

Wir haben es aber nicht nur mit einem moralischen Problem, mit einer Frage von sozialer Gerechtigkeit zu tun. Die aktuelle Krisenpolitik der europäischen Union, die sich durch Einschnitte in die soziale Sicherheit sowie Lohnkürzungen auf Kosten der kleinen und mittleren Einkommensbezieher auszeichnet, führt europaweit zu Einschnitten in die Kaufkraft, treibt die private Verschuldung in die Höhe, drückt viele Menschen unverschuldet in die Armut. Verunsicherung und Zukunftsängste nehmen zu. Dies hat nicht bloß negative gesellschaftliche Folgen, sondern wirkt sich auch negativ auf die wirtschaftliche

*Krisenpolitik treibt  
private Verschuldung  
in die Höhe*

Entwicklung aus. Die aktuelle Politik der europäischen Union und der europäischen Regierungen droht zu einer neuen Rezession zu führen.

Es gibt Alternativen unter anderen die Vorschläge des Europäischen Gewerkschaftsbundes ([www.etuc.org](http://www.etuc.org)). Sie werden aber leider in der öffentlichen Debatte nur ungenügend berücksichtigt. Deshalb führt der Europäische Gewerkschaftsbund (EGB) seine mit der Großdemonstration vom 29. September in Brüssel begonnene Kampagne gegen die Austeritätspolitik fort. Deshalb findet am 15. Dezember ein Protestmeeting der Gewerkschaften aus Luxemburg, Lothringen, Rheinland-Pfalz, Wallonien und dem Saarland in Luxemburg statt.

In Luxemburg ist es den Gewerkschaften gelungen die Anfang des Jahres vorgelegte Austeritätspolitik beträchtlich einzudämmen und zurückzuschrauben. Die Indexbranche, die 2011 erfüllt wird ausbezahlt, die Renten werden angepasst, der Mindestlohn wird erhöht, die Arbeitslosenentschädigungen für Langzeitarbeitslose wurden verbessert, viele geplante Maßnahmen wurden fallen gelassen. Dies ist ein Erfolg der gewerkschaftlichen Aktion dieses Jahres. Dennoch drohen Krisensteuer, Taxen- und Preiserhöhungen für viele öffentliche Dienstleistungen, auf die man nicht verzichten kann,

Druck auf die Löhne, steigende Ausgaben für Wohnen laut den Berechnungen des statistischen Amtes zu einem durchschnittlichen Kaufkraftverlust von einem halben Prozent zu führen. Dies wird auch negative Ausgaben für die lokale Wirtschaft, für Handel und Handwerk haben. Andererseits hat sich die budgetäre Situation des Staates stark verbessert. Aus all diesen Gründen hat die Exekutive des OGBL gefordert, dass die geplante Krisensteuer ausgesetzt wird. Deshalb fordert der OGBL, dass die Rentenanpassung nicht in zwei Etappen sondern integral am 1.1.2011 ausgezahlt wird. Deshalb wehrt sich der OGBL gegen die Versuche im öffentlichen und privaten Sektor die Gehälter der jungen Menschen, der Berufseinsteiger, die es schon schwer genug haben, abzubauen.

Die öffentliche Debatte in den letzten Wochen war von den Auseinandersetzungen um die Reform der Krankenversicherung und des Gesundheitswesens bestimmt. Sicher, der zuständige Minister hat Wort gehalten und die Grundlagen unserer Krankenversicherungen nicht angetastet. Er ist nicht auf den Weg unserer Nachbarregierungen gegangen. Er hat nicht den Sirenen gesungen der OECD und der Europäischen Kommission nachgegeben. Das ist sein Verdienst und wir rechnen es ihm an. Wir bedauern aber, dass trotzdem die Reformdebatte allzu sehr unter dem Aspekt der budgetären Situation geführt wurde. Schuld daran sind sicherlich die Lobbyisten und Funktionäre der Patronatsverbände und ihre Verbündeten in den politischen Parteien, teilweise auch die Ärztevereinigungen, die privaten Laboratorien, die defensiv und korporatistisch auftraten und keine zukunftsorientierten Verbesserungsvorschläge machten, zumindest waren solche in der öffentlichen Debatte nicht auszumachen.

Es wird viel darüber diskutiert wie die Ausgabenentwicklung gebremst werden kann, wie die Mittel effizienter eingesetzt werden können, aber wenig wie die Leistungen für die Menschen verbessert werden können, welche Strategien und Mittel wir brauchen, um auf die neuen Herausforderungen im Bereich der Gesundheitspolitik antworten zu können.

Darüber hinaus kritisiert der OGBL, dass die Regierung unter dem Druck der Lobby der Großverdiener darauf verzichtet hat die Beitragsdeckelung abzuschaffen. Dies hätte sowohl Beitragsgerechtigkeit geschaffen als auch die Finanzsituation der Krankenversicherung über Jahre abgesichert und den Rückgriff auf Beitragserhöhungen und erhöhte Eigenbeteiligungen überflüssig gemacht. Der OGBL wird sich auch weiterhin gegen die erhöhten Eigenbeteiligungen wehren und für ihre Rücknahme einsetzen.

Jean-Claude Reding  
Président

## La politique actuelle de l'Union européenne risque de conduire à une nouvelle récession

En Irlande, on sauve les banques. Comme d'habitude ce seront les salariés et les pensionnés qui devront payer la facture. A côté d'une série d'autres cruautés sociales, le salaire minimum sera également abaissé. C'est un mystère pour nous pourquoi le salaire minimum doit être réduit si on a besoin d'argent pour sauver des banques qui se trouvent au bord de l'effondrement à cause des fautes commises par leur top managers. Pourquoi la facture n'est-elle pas présentée aux managers eux-mêmes? Il est scandaleux et moralement condamnable qu'à l'échelon européen des politiques d'austérité soient réalisées sur le dos des salariés et des pensionnés pendant que les top managers et les traders continuent à encaisser des boni vertigineux.

Nous n'avons pas seulement affaire à un problème moral, à une question d'équité sociale. La politique de crise actuelle de l'Union européenne, qui se caractérise par des coupes dans la sécurité sociale comme par des diminutions de salaires aux dépens des petits et moyens revenus, mène à l'échelon européen à des pertes du pouvoir d'achat, fait flamber l'endettement privé et conduit bien des gens dans la pauvreté sans qu'il y ait de leur faute. L'insécurité et la peur de l'avenir s'aggravent. Ceci n'entraîne pas seulement des conséquences sociales négatives, mais a également des répercussions négatives sur l'évolution économique. La politique actuelle de l'Union européenne et des gouvernements européens risque de conduire à une nouvelle récession.

Il y a des alternatives dont notamment les propositions de la Confédération Européenne des Syndicats ([www.etuc.org](http://www.etuc.org)). Malheureusement, dans le débat public on n'en tient pratiquement pas compte. Voilà pourquoi la Confédération Européenne des Syndicats (CES) continue sa campagne contre la politique d'austérité qu'elle avait commencée par une grande manifestation le 29 septembre à Bruxelles. Voilà pourquoi aura lieu le 15 décembre un rassemblement de protestation à Luxembourg auquel participeront les syndicats du Grand-Duché, de Lorraine, de Rhénanie-Palatinat, de Wallonie et de la Sarre.

Au Luxembourg les syndicats ont réussi à endiguer et réduire considérablement la politique d'austérité présentée en début d'année. La tranche indiciaire due en 2011 sera payée, les pensions seront ajustées, le salaire minimum sera augmenté, les indemnités pour les chômeurs de longue durée ont été améliorées, beaucoup de mesures prévues ont été abandonnées. Ceci représente un succès de l'action syndicale de cette année. Pourtant l'impôt de crise, les augmentations des taxes et des prix pour maints services publics, dont on ne peut se passer, la pression sur les salaires, l'augmentation continue des dépenses de logement risquent de mener, selon des calculs du Statec à une perte du pouvoir d'achat

moyenne d'un demi point de pourcentage. Ceci aura également des conséquences négatives pour l'économie locale, le commerce et l'artisanat. D'un autre côté, la situation budgétaire de l'Etat s'est considérablement améliorée. Vu tous ces faits, le Comité exécutif de l'OGBL a revendiqué que l'impôt de crise prévu pour 2011 soit abandonné. Voilà pourquoi l'OGBL revendique que l'ajustement des pensions ne soit pas payé en deux fois, mais intégralement le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Voilà pourquoi l'OGBL s'oppose aux tentatives de réduire tant dans le secteur public que dans le secteur privé les salaires des jeunes, des débutants dans la vie professionnelle, qui déjà n'ont pas tâche facile.

Le débat public des dernières semaines a été marqué par les discussions sur la réforme de l'assurance-maladie et du système de soins de santé. D'accord, le ministre compétent a tenu sa promesse et n'a pas touché aux principes de nos assurances-maladie. Il ne s'est pas engagé sur la voie des gouvernements de nos pays voisins. Il n'a pas succombé au chant des sirènes de l'OCDE et de la Commission européenne. Il en a le mérite ce que nous honorons. Nous regrettons cependant que le débat sur la réforme ait été mené presque exclusivement sous l'angle de la situation budgétaire. La responsabilité de ce fait incombe certainement aux lobbyistes et

fonctionnaires des fédérations patronales et leurs alliés dans les partis politiques, en partie aussi à l'association des médecins, aux laboratoires privés, qui mirent en scène leur attitude défensive et corporatiste sans pour autant faire des propositions d'amélioration du système à long terme. Pour le moins on n'arrivait pas à en détecter dans le débat public.

Comment freiner l'évolution des dépenses, comment utiliser de façon plus efficace les moyens, tels sont les sujets dominants du débat. En revanche, on n'entend que peu sur les vrais sujets: comment améliorer les prestations au patient, quelles stratégies faut-il adopter et quels moyens déployer pour relever les nouveaux défis en matière de politique de santé.

Par ailleurs, l'OGBL critique le gouvernement pour avoir renoncé, sous la pression du lobby des gros revenus, au dé plafonnement des cotisations. Ceci aurait pourtant conduit à une plus grande équité au niveau des cotisations ainsi qu'à une sécurisation de la situation financière de l'assurance-maladie pendant des années sans devoir recourir à une augmentation des cotisations et de la participation des assurés aux soins de santé. L'OGBL continuera à s'opposer dans l'intérêt des assurés à l'augmentation des participations et à revendiquer leur abolition.

*La politique de  
crise fait flamber  
l'endettement privé*

Comité national du 9 novembre 2010

## Manifestation le 15 décembre contre les projets de gouvernance économique européenne

Le Comité national de l'OGBL s'est réuni le 9 novembre pour la dernière fois en 2010. A l'ordre du jour figuraient notamment une analyse du Budget de l'Etat, du rapport du Comité de conjoncture, de la réforme de l'assurance-maladie ainsi que de la politique européenne. Par ailleurs, le Comité national s'est penché sur la situa-

tion dans les entreprises et secteurs économiques et a analysé la situation relative aux conventions collectives de travail. Enfin, le Comité national a été informé du suivi du dossier relatif aux aides financières pour études supérieures ainsi que de la réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire.

Le Comité national a notamment donné mandat au Bureau exécutif d'organiser une manifestation le 15 décembre 2010, dont la forme reste à déterminer, visant à exposer les dangers pour les salariés et pour la démocratie parlementaire de la politique en matière de gouvernance économique européenne proposée par la Commission européenne aux gouvernements des 27 Etats membres. Le Comité national a également donné mandat aux représentants de l'OGBL au Comité directeur de la CNS de voter contre toute augmentation de la participation des assurés aux frais de soins de santé et de s'engager avec insistance en faveur du dé plafonnement des cotisations.



Nationalvorstand vom 9. November 2010

## Demonstration gegen die europäischen Wirtschafts Koordinations- und Steuerungsversuche am 15. Dezember

Der Nationalvorstand des OGBL kam am 9. November zum letzten Mal im Jahr 2010 zusammen. Auf der Tagesordnung standen die Analysen des Staatshaushalts, des Bericht des Konjunkturats, der Gesundheitsreform und der europäischen Politik. Außerdem hat sich der Nationalvorstand mit der Situation in den Betrieben und Wirtschaftssektoren beschäftigt und hat ebenfalls analysiert, wie sich die Patronatsseite beim Abschluss oder bei der Erneuerung von Kollektivverträgen positioniert. Schlussendlich wurde der Nationalvorstand über den Stand des Dossiers betreffend die Beihilfen für Hochschulstudien sowie die Reform der Oberstufe des Sekundarunterrichts informiert.

Der Nationalvorstand hat der Exekutive das Mandat gegeben eine Demonstration am 15. September 2010 zu organisieren, deren Ablauf zu bestimmen bleibt, um auf die Gefahren der von der europäischen Kommission für die 27 Mitgliedsstaaten vorgeschlagenen europäischen Wirtschaftslenkungs politik für die Arbeitnehmer und die parlamentarische Demokratie aufmerksam zu machen. Der Nationalvorstand hat auch den Vertretern des OGBL im Direktionsausschuss der nationalen Gesundheitskasse grünes Licht gegeben gegen jegliche Erhöhung der Eigenleistungen der Versicherten bei den Gesundheitskosten zu stimmen und sich mit Nachdruck für die Aufhebung der Beitragsgrenze einzusetzen.

OGBL-Exekutive

## Sparpaket, Gesundheitsreform, Pflegeversicherung, Rentenajustement, Studienbeihilfen ...

Die OGBL-Exekutive tagte am 29. November 2010 und befasste sich unter anderem mit dem Sparpaket der Regierung, der Gesundheitsreform, der Pflegeversicherung, dem Rentenajustement und den Studienbeihilfen.

### OGBL fordert Nicht-Einführung der Krisensteuer

Die OGBL-Exekutive stellt fest, dass das Sparpaket der Regierung beträchtlich ausgedünnt wurde. Die Kilometerpauschale, die Zinsbonifikation, der Steuerkredit „Béllegen Akt“ wurden herausgenommen und der OGBL begrüßt dieses Einlenken seitens der Regierung ausdrücklich. Andererseits sollen jetzt die Betriebe Steuererleichterungen erhalten und von der so genannten „Soparfi-Finanzsektorsteuer“ wird nicht mehr gesprochen. Dies mit dem Ergebnis, dass die Unternehmen fast nichts zur Staatshaushaltssanierung beitragen. Für die Arbeitnehmer und Rentner bleiben allerdings die Krisensteuer, die Solidaritätssteuer, diverse Taxenerhöhungen sowie eine erhöhte Eigenbeteiligung bei den Leistungen des Gesundheitssystems.

Laut den Berechnungen des statistischen Amtes Statec wird die Kaufkraft im Jahre 2011 um 0,5% zurückgehen. Dies wird sowohl die Arbeitnehmer als auch die Wirtschaft treffen. Da sich seit der Schnürung des ursprünglichen Krisenpakets die Lage der öffentlichen Finanzen ständig verbessert, fordert die OGBL-Exekutive die Regierung auf, von der Krisensteuer Abstand zu nehmen.

### Gesundheitsreform: OGBL fordert Aussetzung der Erhöhung der Eigenbeteiligung

Die OGBL-Exekutive begrüßt, dass im Rahmen der Reform des Gesundheitswesens die Grundlagen des luxemburgischen Krankenversicherungssystems nicht angetastet werden. Er nimmt positiv zur Kenntnis, dass eine Reihe Verbesserungen an der Gesetzesvorlage vorgenommen wurden, stellt allerdings fest, dass noch viele Fragen offen bleiben. Die OGBL-Exekutive unterstützt in diesem Zusammenhang die Forderungen des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen.

Was die Finanzierung der nationalen Gesundheitskasse (CNS) anbelangt, wird bedauert, dass Regierung und Parlament die im Gesetzesvorentwurf vorgesehene Aufhebung der Beitragsdeckelung nicht zurückbehalten haben. Hier wurde dem Druck der Arbeitgeberverbände nachgegeben. Infolge dessen werden nun den Versicherten Beitrags-

erhöhungen, Erhöhungen der Eigenbeteiligung sowie Leistungsverschlechterungen aufgebürdet. Im Gegenzug sollen die Leistungserbringer ebenfalls einen Beitrag zum finanziellen Gleichgewicht der Gesundheitskasse leisten. Da hier aber noch sehr viel Unklarheit herrscht wie und wann dies geschehen soll, fordert die OGBL-Exekutive, dass die Erhöhungen der Eigenbeteiligungen für die Versicherten ausgesetzt werden. Die verbesserte Finanzsituation der CNS würde dies ohne Weiteres zulassen.

Die OGBL-Exekutive begrüßt des Weiteren die Ankündigung von Minister Di Bartolomeo die Politik des Einfrierens der staatlichen Beteiligung an der Finanzierung der Pflegeversicherung zu beenden und Verhandlungen für eine dynamische staatliche Beteiligung aufzunehmen.

### OGBL fordert die integrale Auszahlung des Rentenajustements zum 1.1.2011

Die OGBL-Exekutive kritisiert erneut die Zerteilung des Rentenajustements, d.h. die am 1. Januar 2011 geschuldete Anpassung der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung der vergangenen zwei Jahre von 1,9%. Für diese Maßnahme gibt es derzeit überhaupt keinen Grund und der OGBL fordert mit Nachdruck die integrale Auszahlung des Ajustements am 1. Januar 2011.

### Kindergeld-Studienbeihilfe-Regelung: Appell an die Regierung

Da es sich nun zeigt, dass der OGBL für die in seiner europäischen Klage gegen die luxemburgische Kindergeld-Studienbeihilfe-Regelung aufgeführten Beanstandungen zunehmend von den EU-Instanzen Unterstützung und Recht bekommt, richtet die Exekutive einen dringenden Appell an die Regierung, umgehend mit den national repräsentativen Gewerkschaften Verhandlungen zwecks Findung einer für alle Seiten annehmbare Lösung aufzunehmen. Eine europäische Verurteilung wegen Diskriminierung gegen die von der luxemburgischen Wirtschaft bitter benötigten zehntausende von Grenzgängern käme einem erheblichen Imageschaden für den EU-Gründersstaat Luxemburg gleich. Dies kann jetzt noch abgewendet werden!

**Der OGBL begrüßt, dass es nun doch noch zur Einführung einer Mindestabgabe von 1.500 Euro auf Kapitalgesellschaften kommt («Soparfi-Steuer»).**

## Rentenajustement von 0,95% am 1. Januar 2011

Die Renten und Pensionen werden am 1. Januar 2011 um 0,95% erhöht. Am 1. Januar 2012 folgt dann der zweite Teil des Adjustements, ebenfalls um 0,95%. Die Regierung hatte ursprünglich vor, im Rahmen ihrer Sparpolitik die Renten bis 2014 einzufrieren. Unter dem Druck des OGBL hat die Regierung ihre Absicht fallen gelassen und sich für die Ausbezahlung in zwei Tranchen entschieden. Da aber heute bekannt ist, dass die Regierung den Unternehmen die Kosten für die Indextranche im Jahre 2011 sowie die am 1. Januar 2011 fällige 1,9-prozentige Anpassung des Mindestlohns an die allgemeine Preisentwicklung über Steuergelder vergüten möchte, gibt es keinen Grund mehr die Rentner ein Jahr lang auf die Hälfte der ihnen zustehenden Rentenanpassung warten zu lassen.

## Ajustement des pensions de 0,95% au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les retraites et pensions seront augmentées de 0,95% le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la deuxième tranche de l'ajustement, également de 0,95%. Le gouvernement avait, dans le cadre de sa politique d'austérité, initialement prévu de geler les pensions jusqu'en 2014. Sous la pression de l'OGBL, le gouvernement a abandonné cette intention et s'est décidé pour un paiement en deux tranches. Comme on sait pourtant aujourd'hui que le gouvernement veut rembourser aux entreprises les coûts de la tranche indiciaire pour l'année 2011 ainsi que l'adaptation due de 1,9% du salaire social minimum à l'évolution du prix par le biais des impôts, il n'y a plus de raison de faire attendre les pensionnés pendant toute une année jusqu'à ce qu'ils touchent enfin l'autre moitié de l'ajustement des pensions leur due.

## Sozialer Mindestlohn wird am 1. Januar 2011 aufgewertet

Dank des gewerkschaftlichen Drucks, wird der soziale Mindestlohn um 1,9% an die allgemeine Lohnentwicklung der letzten zwei Jahre angepasst. Ab dem 1. Januar 2011 gelten die folgenden Mindestlohnbeiträge:

### Nicht qualifiziert:

Monatslohn: 1.757,56 €  
Stundenlohn: 10,1593 €

### Qualifiziert:

Monatslohn: 2.109,07 €  
Stundenlohn: 12,1912 €

## Salaire social minimum ajusté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Grâce à la pression syndicale, le salaire social minimum (SSM) sera adapté à l'évolution générale des salaires des deux dernières années. L'ajustement sera de 1,9%. Voici les nouveaux SSM applicables à partir de janvier 2011:

### SSM non-qualifié

mensuel: 1.757,56 €  
horaire: 10,1593 €

### SSM qualifié:

mensuel: 2.109,07 €  
horaire: 12,1912 €



Das Sparmaßnahmenpaket leert sich noch mehr

## Änderungen am „Bëllegen Akt“ und Abschaffung der Zinsbonifikation werden auf Eis gelegt

Der OGBL begrüßt es ausdrücklich, dass die Regierung die Sparmaßnahmen betreffend die Wohnungspolitik aus dem Austeritätspaket herausnehmen und damit den Forderungen des OGBL und der CGFP sowie des Konsumentenschutzes Rechnung tragen wird. Von Anfang an hat der OGBL diese unsinnigen Sparmaßnahmen angeprangert und dies im Rahmen seiner Pressekonferenzen, Pressemitteilungen, Publikationen betreffend die Spar-

politik der Regierung immer wieder zum Ausdruck gebracht.

Der OGBL erinnert in diesem Zusammenhang an seine Forderung eine globale Diskussion über die Wohnungspolitik zu führen im Sinne einer Ermutigung und nicht einer Entmutigung sich innerhalb der luxemburgischen Grenzen eine Eigentumswohnung anzuschaffen.

Le paquet de mesures d'austérité se vide de plus en plus

## Les changements relatifs au «Bëllegen Akt» et à la suppression de la bonification d'intérêts ont été classés

L'OGBL salue expressément que le gouvernement enlèvera les mesures d'austérité concernant la politique du logement du paquet d'austérité et qu'il tient ainsi compte des revendications de l'OGBL et de la CGFP ainsi que de celles de l'Union luxembourgeoise des consommateurs. Dès le début, l'OGBL avait dénoncé ces mesures insensées et avait à maintes reprises réitéré cette revendication dans le cadre de ses conférences

de presse, communiqués de presse et dans ses publications sur la politique d'austérité du gouvernement.

L'OGBL rappelle dans ce contexte sa revendication de mener une discussion globale sur la politique du logement dans le sens d'encourager les gens à acquérir un logement à l'intérieur des frontières luxembourgeoises et non à les démotiver.



## Actions syndicales à Luxembourg le 15 décembre 2010

Les discussions au sein de la Commission européenne portent actuellement sur un renforcement de la politique de gouvernance économique, qui ne se limite plus aux critères du déficit et de la dette publique, mais prendra en compte les «déséquilibres macroéconomiques excessifs», en prévoyant un contrôle au niveau de la politique salariale, des régimes de pension et de la protection sociale.

Cette approche ne pose pas seulement de graves problèmes de démocratie – les parlements nationaux perdant des compétences de décision au niveau du budget de l'Etat – mais revient à imposer d'en haut une politique de régression sociale dans tous les pays de l'Union européenne.

Afin de s'opposer à cette politique, la Confédération européenne des syndicats demande à toutes ses orga-

nisations membres de faire des actions le **mercredi, 15 décembre 2010**.

Par conséquent, l'OGBL et le LCGB organisent un piquet de protestation à Luxembourg devant la Chambre des députés le 15 décembre à 14h30. Le cas échéant, une délégation des deux syndicats sera reçue par le président de la Chambre des députés.

Après cette action, les manifestants OGBL et LCGB se rendront à la Place Clairefontaine devant le ministère d'Etat où ils seront rejoints par les organisations membres de la Plateforme syndicale de la Grande Région vers 15h00. Un représentant de chaque pays de la Grande Région prendra la parole. Ensuite une délégation de la Plateforme syndicale de la Grande Région rencontrera Monsieur Jean-Claude Juncker en sa qualité de président de l'Eurogroupe.

## Gewerkschaftliche Aktionen in Luxemburg am 15. Dezember 2010

Zurzeit führt die Europäische Kommission Diskussionen über eine Verstärkung der ökonomischen Lenkungs politik auf europäischer Ebene. Diese soll sich nicht mehr auf Haushaltsdefizite und Staatsschuld beschränken, sondern „exzessive makroökonomische Ungleichgewichte“ bekämpfen, was auch eine Kontrolle der Lohn politik, der Rentensysteme und der sozialen Absicherung beinhaltet.

Diese Vorgehensweise wirft nicht nur erhebliche Probleme bezüglich einer demokratischen Vorgehensweise auf, da die nationalen Parlamente Entscheidungskompetenzen auf der Ebene des Staatshaushalts verlieren werden, sondern läuft auch darauf hinaus, allen Mitgliedsländern der EU eine Politik des sozialen Rückschritts aufzuzwingen.

Um sich dieser Politik zu widersetzen, hat der Europäische Gewerkschaftsbund seine Mitgliedsorganisationen zu Aktionen am 15. Dezember 2010 aufgerufen.

Der OGBL wird am **15. Dezember zusammen mit dem**

**LCGB um 14.30 Uhr vor der Abgeordneten kammer protestieren. Eine Delegation der beiden Gewerkschaften wird gegebenenfalls vom Präsidenten der Abgeordneten kammer empfangen.**

**Danach geht es zum Clairefontaine-Platz, wo Vertreter der Organisationen der gewerkschaftlichen Plattform der Großregion gegen 15.00 Uhr zu uns stoßen. Bei den anschließenden Ansprachen wird ein Vertreter pro Land das Wort ergreifen. Danach wird eine Delegation der gewerkschaftlichen Plattform der Großregion Herrn Jean-Claude Juncker in seiner Funktion als Präsident der Eurogruppe treffen.**



Entretien avec **Carlos Pereira**, membre du Bureau exécutif de l'OGBL

## Caisse nationale de santé (CNS): double charge pour les assurés

**Aktuell:** Le 10 novembre le Comité directeur paritaire de la CNS a pris un certain nombre de décisions et a voté le budget de la CNS pour 2011. Les cotisations augmenteront au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 0,1% pour les assurés et les employeurs, les participations aux soins de santé augmenteront au total de 20 millions d'euros pour les assurés et également de 20 millions pour les prestataires (médecins, hôpitaux, laboratoires, ...). Quel a été le mandat de négociation de la délégation de l'OGBL?

**CP:** Notre mandat était de tout faire pour éviter une augmentation des participations aux soins de santé pour les assurés et de voter contre ce point. Nous avons au contraire insisté sur une augmentation des recettes. Par exemple, nous n'étions pas opposés – et l'OGBL l'a répété à maintes reprises – à une augmentation des cotisations. Nous préférons une faible augmentation des cotisations à une dégradation des prestations! Nous sommes conscients que la CNS a besoin des finances nécessaires pour garantir une grande qualité de soins de santé.

Nous revendiquons avec insistance le dé plafonnement des cotisations (NDLR: actuellement plafonné à 5 fois le salaire social minimum = € 8.624,05 brut) ce qui rapporterait quelque 180 millions d'euros à la CNS. Mais ce point ne peut pas être décidé par le Comité directeur de la CNS. C'est une mesure qui doit être décidée par le gouvernement et le Parlement. C'est pourquoi l'OGBL lance un appel à la Chambre des députés d'amender le projet de loi dans ce sens.



**Aktuell:** Mais de toute façon le dé plafonnement se heurterait à l'opposition des représentants des employeurs.

**CP:** C'est vrai et c'est incompréhensible! Les employeurs sont opposés à toute recette supplémentaire! Alors que le dé plafonnement ne concernerait pas un grand nombre d'entreprises et de secteurs. Dans l'artisanat, le nettoyage, le commerce, la restauration et l'hôtellerie, l'industrie, etc. il n'y a pratiquement pas de salariés qui gagnent plus que 5 fois le salaire social minimum. Comme les entreprises luxembourgeoises en général bénéficient des charges sociales les plus basses d'Europe, les entreprises notamment dans le secteur financier qui ont les moyens de recruter des spécialistes très coûteux peuvent sans problème inclure dans leur «paquet de rémunération» le coût des cotisations sociales sur l'intégralité du salaire. C'est vraiment un faux débat compte tenu par ailleurs de la qualité élevée des prestations du système de santé luxembourgeois.

**Aktuell:** Quel a donc été le résultat final de la réunion du Comité directeur de la CNS?

**CP:** Augmentation des cotisations pour les assurés et les employeurs de 0,1%; augmentation de la participation des assurés aux soins de santé (total: 20 millions d'euros); augmentation de la participation des prestataires pour un total de 20 millions d'euros et adoption du budget de la CNS pour 2011. Il faut toutefois noter que l'augmentation de la participation des assurés aux frais de santé ne deviendra effective que lorsque la participation des prestataires entrera en vigueur.

**Aktuell:** Comment êtes-vous arrivés à ce résultat?

**CP:** J'ai résumé sur cette feuille comment les trois partenaires syndicats (S), employeurs (E) et représentant du gouvernement (G) ont voté.

**Aktuell:** Pourquoi l'OGBL s'est-il abstenu lors du vote sur le budget au lieu de voter Non compte tenu de l'augmentation de la participation des assurés aux soins de santé?

**CP:** Surtout à cause de la clause conditionnelle proposée par les représentants syndicaux, c.-à-d. que l'augmentation de la participation des assurés aux frais de santé ne deviendra effective que lorsque l'augmentation de la participation des prestataires le deviendra. Par ailleurs, lorsque nous avons vu qu'une augmentation de la participation des assurés aux frais de santé sera de toute façon votée avec les voix des employeurs et du représentant gouvernemental, nous avons tout fait pour limiter les dégâts. Il faut savoir que le patronat réclamait une augmentation de 50 millions d'euros. Nous avons par exemple empêché le paiement par les assurés d'un euro par analyse médicale.

**Aktuell:** L'attitude du patronat est très ambiguë. Après la réunion, ils étaient consternés par l'augmentation des cotisations d'un minuscule 0,1% et disaient que ce n'était pas nécessaire compte tenu de l'excédant de 73 millions d'euros prévu pour 2011. D'un autre côté, ils ont imposé l'augmentation des participations.

**CP:** L'attitude des organisations patronales est plus que claire: tout à charge des autres, rien à leur charge! C'est une forme d'irresponsabilité financière. Les employeurs sont en train de détruire le principe de solidarité sur lequel repose le système de sécurité sociale luxembourgeois.

**Aktuell:** Dernière question: Que penses-tu en bref du projet de réforme du système de soins de santé?

**CP:** Ce projet est comme un champ de bataille sur lequel on n'aimerait pas envoyer ses soldats compte tenu du nombre important de pièges potentiels (NDLR: une vingtaine de règlements grand-ducaux censés préciser la loi en vue de sa mise en application manquent à ce jour; l'interview a eu lieu le 16 novembre).

L'orientation globale de la réforme est correcte pourvu que l'assuré et la qualité des soins restent le centre d'intérêt et non les honoraires et la situation économique de certains prestataires.

**Aktuell:** Carlos nous te remercions pour cet entretien.

• Augmentation des cotisations de 0,1%:	OUI: S + G; NON: E
• Augmentation de la participation des assurés:	OUI: E + G; NON: S
• Condition que l'augmentation de la participation des assurés au soins de santé ne deviendra effective que lorsque l'augmentation de la participation des prestataires (médecins, hôpitaux, laboratoires, ...) aura été adoptée dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie:	OUI: S, G et E
• Budget de la CNS pour 2011:	OUI: G; NON: E sauf le représentant des agriculteurs qui a voté OUI; Abstention: S

Réforme du système des soins de santé

## Entrevue entre l'OGBL et le ministre de la Santé

Le 22 novembre le ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo a reçu une délégation de l'OGBL conduite par son président Jean-Claude Reding pour un échange de vues sur la réforme du système des soins de santé ainsi que sur le financement de l'assurance-dépendance.

A cette occasion la délégation de l'OGBL a encore une fois critiqué la décision du Comité directeur de la Caisse nationale de santé (CNS) d'augmenter les participations des assurés aux soins de santé à partir de 2011. L'OGBL est d'avis que graduellement les problèmes financiers «potentiels» – car jamais avérés dans les faits – sont réglés par une «réelle» augmentation de la participation des assurés. Si la situation financière s'avérera à nouveau meilleure que celle projetée, l'OGBL demande que les participations des assurés soient réduites et que par ailleurs des moyens supplémentaires soient investis pour améliorer les services aux patients dans certaines institutions de santé et de soin. L'OGBL a encore une fois rappelé sa revendication de supprimer le plafond cotisable, mesure qui rapporterait 180 millions d'euros de recettes supplémentaires à la CNS et qui permettrait de se concentrer sur d'autres problèmes que l'équilibrage du budget de l'assurance-maladie.

### Charte des patients

L'OGBL a également soulevé la question des droits des patients et a réclamé l'élaboration d'une charte des patients. Dans le cadre de la réforme du système de santé actuellement en cours il serait important de disposer d'une situation claire et juridiquement contraignante en matière de droit des patients. Le ministre partage le souci de l'OGBL et a rassuré la délégation qu'un projet était en élaboration. Un premier texte sera transmis aux parties prenantes pour avis en début d'année 2011.

Un autre sujet abordé concernait la médecine préventive. L'OGBL demande que la mission de la CNS dans ce domaine soit clarifiée afin que celle-ci puisse jouer un rôle plus actif. Dans ce contexte, l'OGBL a également demandé que la médecine du travail soit améliorée et que la médecine scolaire soit réformée.

### Médecin référent, dossier du patient, tiers payant, ...

En ce qui concerne le projet de loi relatif à la réforme du système des soins de santé, la discussion portait notamment sur les points suivants: le médecin référent, le dossier de soins partagé, le système du tiers

payant ainsi que les principaux points qui concernent le secteur hospitalier. La délégation de l'OGBL a salué les améliorations du texte initial relatif au médecin référent, notamment la volonté politique de limiter sa mission à guider et à conseiller le patient. Compte tenu du fait que la mise en œuvre de ce point de la réforme a été reportée d'un an, l'OGBL a insisté que les missions du médecin référent soient clarifiées dans le cadre de consultations avec toutes les parties prenantes: CNS, assurés, médecins.

L'OGBL salue les améliorations apportées au texte initial concernant l'introduction d'un dossier du patient appelé «dossier de soins partagé». Il demande par ailleurs que des sanctions pénales soient prévues en cas d'abus et notamment au cas où une personne non-autorisée comme un employeur ou un assureur privé se procurerait d'une manière ou d'une autre un accès aux données médicales contenues dans ce dossier.

### Ne pas choisir une approche purement comptable

En ce qui concerne le système du tiers payant, l'OGBL réclame depuis longtemps la généralisation de cette pratique. Le ministre a fait valoir que ce point n'a pas pu être inscrit dans le programme de gouvernement en 2009 et qu'il fallait à ce stade limiter la pratique aux personnes socialement défavorisées. Tout en regrettant ce blocage, l'OGBL a insisté sur l'anonymat de la pratique du tiers payant social et a présenté des solutions permettant d'améliorer le système prévu dans le projet de loi.

Enfin, en ce qui concerne les différents points de réforme dans le secteur hospitalier, l'OGBL a insisté essentiellement sur deux points: (1) ne pas choisir une approche purement comptable visant des économies à tout prix,



notamment au détriment de la qualité des soins pour les patients et (2) prévoir une plus grande participation des délégations du personnel au processus de décision au sein des structures hospitalières.

### **Assurance-dépendance: le ministre s'engage à rétablir la proportionnalité du financement**

Le deuxième grand sujet abordé concernait l'assurance dépendance et le désengagement de l'Etat en matière

de financement de celle-ci. En effet, depuis 2006 la participation de l'Etat est gelée à un montant fixe et ne progresse plus proportionnellement à l'évolution réelle des coûts. Le ministre s'est engagé d'agir en vue de rétablir la participation proportionnelle de l'Etat au budget de l'assurance-dépendance et de mettre fin au gel actuel de cette participation.

## **Quelles participations aux frais de soins de santé sont prévues d'être augmentées en 2011?**

### **Soins médicaux**

Pour les actes et services, il est prévu de porter la participation généralement à 12% (10%). Pour les visites, la participation reste à 20% sur le tarif de la visite V1.

### **Soins médico-dentaires**

Au-delà d'un montant annuel de 60 € (49,80 €) intégralement à charge de l'assurance maladie, les actes et services autres que prothèses sont pris en charge à raison de 88% des tarifs conventionnels.

### **Soins de kinésithérapie**

Pour les actes inscrits au chapitre 1, 2, 4, 7 et 9 (sauf milieu stationnaire), la participation est portée à 30% (20%).

### **Soins infirmiers**

La participation est portée à 12% (0%), sauf pour les personnes dépendantes ou assimilées.

### **Soins d'orthophonie**

La participation est portée à 12% (0%), sauf pour les actes avec une participation à 20%.

### **Soins de psychomotricité**

La participation est portée à 12% (0%), sauf pour les actes avec une participation à 20%.

### **Soins hospitaliers**

La participation à l'entretien en milieu hospitalier stationnaire est portée à 2,70 € (1,80 €) (n.i. 100) (19,44 €). La participation à l'entretien en milieu semi stationnaire est portée à 1,35 € (0,90 €) (n.i. 100) (9,72€).

### **Soins hospitaliers**

Une participation forfaitaire de 2,50 € (nouveau) est prévue en cas de passage en policlinique, sauf en cas de traitement stationnaire ou semi-stationnaire.

### **Cures thermales**

La participation sur les actes et services prestés au Centre thermal à Mondorf-les-Bains est portée à 20% (10%).

### **Fournitures orthopédiques**

Une participation de 40% (20%) sur les positions P 5010130 à P 5010133 est prévue (Bas de contention).

### **Aides visuelles**

Les montures sont prises en charge jusqu'à un montant de trente euros (30,00 €) (40,00 €).

### **Indemnité funéraire**

L'indemnité funéraire est portée à 130 € (175 €) au nombre indice 100 (935,80€).

*Les chiffres en rouge indiquent le pourcentage ou montant actuel.*

# Gesundheitsreform in Bezug auf den Krankenhausbereich, das Krankenhauspersonal und die Patienten

Liest man den Gesetzesentwurf zur Gesundheitsreform, so wird man das ungute Gefühl nicht los, dass der Mut fehlte in die Tiefe zu gehen. Vieles bleibt vage oder ist nicht gut durchdacht und es wäre sicher angebracht gewesen die Experten schlechthin, d.h. das Krankenhauspersonal, in die Vorarbeiten zum Gesetzesentwurf mit einzubeziehen. Sie kennen die alltägliche Arbeit im Krankenhauswesen am Besten und hätten sicher einen wertvollen Beitrag für eine qualitativ hochwertige Reform leisten können. Aber leider war, wie allzu oft, die Meinung dieser Experten nicht gefragt.

Ein negativer Aspekt ist des Weiteren, dass ein wesentliches Ziel dieser Reform darauf ausgerichtet ist, finanzielle Mittel einzusparen. Der rein ökonomische Aspekt überwiegt: wo kann wie viel eingespart werden? Wir sind der Meinung, dass das Hauptziel die qualitative Verbesserung der medizinischen und pflegerischen Dienstleistungen sein sollte. Dies ist allerdings oft mit der Bereitstellung zusätzlicher Finanzmittel verbunden: Qualität hat nun mal ihren Preis. Man sollte sich nicht der Illusion hingeben, Qualität könnte einzig und allein durch Umstrukturierungen, Synergien oder Umverteilung der Geldmittel verbessert werden.

## Der Finanzbedarf für die Gesundheitsversorgung wird weiter wachsen.

Die demographische Entwicklung, der medizinisch-technische Fortschritt und die moderne Pflegewissenschaft führen unausweichlich zu einem wachsenden Finanzbedarf der Gesundheitsversorgung.

Natürlich befürwortet der OGBL jede Maßnahme, die dem effizientesten Einsatz der staatlichen Haushaltsmittel und der öffentlichen Versicherungsgelder dienlich ist, sofern sie dem obersten Ziel, nämlich der Sicherstellung und der weiteren Verbesserung der Qualität und des Leistungsangebots, untergeordnet bleibt.

## Es bleibt noch vieles zu klären!

Nachdem der Gesundheitsminister, die Fraktionspräsidenten der Regierungsparteien und die Verantwortlichen der EHL (Entente des Hôpitaux Luxembourgeois) zusammen mit der AMMD (Association des Médecins et Médecins-Dentistes) zu verschiedenen Forderungen der Ärzte Kompromisse gefunden haben, scheint es so als wäre die Gesundheitsreform unter Dach und Fach.

Das große Schulterklopfen hat begonnen; jeder beglückwünscht jeden für die konstruktive Zusammenarbeit.

## Der Schein trügt

Man kann leicht den Eindruck gewinnen, das einzige oder wichtigste Problem im Zusammenhang mit dem Gesetzesentwurf zur Gesundheitsreform wären die Forderungen der Mediziner gewesen. Dem ist nicht so! Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL hat in einer 12-seitigen Stellungnahme viele Fragen aufgeworfen, die zu klären bleiben und besonders die Belange des Krankenhauspersonals und die qualitativen Dienstleistungen für die Patienten betreffen. Auch wenn im Bezug auf das Krankenhausbudget für die Jahre 2011 und 2012 nachgebessert wurde (Indexanpassungen werden zusätzlich zu der 3%-Wachstumsrate berücksichtigt) und somit einer wichtigen Forderungen des OGBL Rechnung getragen wurde, so bleiben doch viele Fragen offen.

Außerdem liegt seit Ende November die offizielle 67-seitige Stellungnahme der Arbeitnehmerkammer vor. Inwieweit wird diese noch für den Abschlussbericht der zuständigen parlamentarischen Kommission Beachtung finden? Die Präsidentin dieser Kommission hat jedenfalls angekündigt, ihr Bericht würde finalisiert, damit ab dem 14. Dezember in der Abgeordnetenkammer über den Gesetzestext debattiert und abgestimmt werden könne.

Ist die Meinung des Krankenhauspersonals, der Patienten und der Arbeitnehmerkammer nicht wichtig genug um im Gesetz berücksichtigt zu werden? Die Intensität mit der die Gespräche mit der EHL und der AMMD geführt wurden, vermisst man hier.



## Die Forderungen des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen bleiben bestehen!

Die Verantwortlichen des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL haben am 24. November während einer Pressekonferenz ihre berechtigten Forderungen im Sinne einer qualitativen Reform für den Patienten und das Krankenhauspersonal unterstrichen:

- eine Budgetisierung, die der Realität Rechnung trägt und nicht alleine auf einem Sparkurs beruht
- eine angepasste Personalbestückung, die eine qualitative hochwertige Arbeit ermöglicht
- Analyse und gegebenenfalls Reorganisation der «maisons médicales», der Notaufnahmen, der Polikliniken, ...
- konkrete Aussagen betreffend die Reorganisation der Labors, der administrativen Abteilungen, der Krankenhausapotheken, ...
- ambulante Chirurgie: Auswirkungen auf den Krankenhaussektor, Auswirkungen auf die Bettenzahl in den Krankenhäusern, ...

- konkrete Textvorschläge betreffend den «médecin-coordonateur»: Statut, Missionen, Aufgabenbereich, ...
- ...

Des Weiteren macht das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen darauf aufmerksam, dass es dringend notwendig ist die Unzahl an großherzoglichen Verordnungen, die im Gesetzesentwurf vorgesehen sind, auszuarbeiten und vorzulegen. Auch eine detaillierte Bedarfsanalyse für das Gesundheitswesen sollte schnellstmöglich in Angriff genommen werden, damit anschließend der Spitalplan angepasst werden kann.

Das Syndikat verlangt mit Nachdruck, dass alle Akteure des Gesundheitswesens, also auch die gesetzlich gewählten Vertreter des Personals, mit in die Entscheidungsfindung eingebunden werden und sich von Seiten des Ministers, der Regierungsparteien und der zuständigen parlamentarischen Kommission nicht alleine darauf beschränkt wird mit den Patronatsvertretern (EHL) und der Vereinigung der Mediziner (AMMD) Einigungen zu finden.

## Réforme du système de soins de santé par rapport au secteur hospitalier, au personnel des établissements hospitaliers ainsi qu'aux patients

En lisant le projet de loi portant réforme du système de soins de santé, on a le mauvais pressentiment, que le courage manquait d'aller plus en profondeur. Beaucoup d'articles restent flous ou ne sont pas bien conçus. Les auteurs auraient bien fait de laisser participer les experts du terrain, c'est-à-dire le personnel des hôpitaux, aux travaux préalables du projet de loi. Ces professionnels connaissent au mieux le travail quotidien dans les hôpitaux et auraient sûrement pu rendre une contribution précieuse pour une réforme de haute qualité. Mais, malheureusement comme trop souvent, l'opinion de ces experts n'était pas demandée.

De plus, un aspect négatif est, que cette réforme est essentiellement orientée vers une économie des moyens financiers. Cet aspect prédomine nettement: où peut-on économiser combien? Nous sommes d'avis que le but principal devait être l'amélioration qualitative des services médicaux et de soins. Cependant, l'améliora-

tion de la qualité est souvent liée étroitement à la mise à disposition de ressources financières supplémentaires: la qualité a son prix. On ne devait pas s'abandonner à l'illusion, la qualité pourrait être améliorée uniquement et seulement par des restructurations, synergies ou la redistribution des moyens financiers.

Les besoins financiers pour les soins de santé vont continuer à croître.

Le développement démographique, les progrès techniques de la médecine et l'art de prodiguer les soins de façon moderne entraînent une augmentation inéluctable des besoins financiers pour les soins de santé.

L'OGBL approuve toute mesure favorisant l'utilisation la plus efficace possible des moyens budgétaires de l'Etat et des fonds d'assurance publics, tant que la mesure demeure subordonnée à l'objectif principal, qui est la garantie et la poursuite d'une amélioration de la qualité et de l'offre des prestations.



## Il y a du pain sur la planche!

Après que le ministre de la santé, les présidents des fractions des partis gouvernementaux et les responsables de l'EHL ont trouvé ensemble avec l'AMMD des compromis relatifs aux revendications des médecins, il semble que la réforme de santé serait clôturée et menée à bien. Les louanges sont faites; on se félicite pour la collaboration constructive.

## L'apparence trompe

On peut facilement gagner l'impression, que les exigences des médecins auraient été le seul et unique problème en rapport avec le projet de loi sur la réforme de santé. Ce n'est pas ainsi! Dans une prise de position de 12 pages, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a soulevé de nombreuses questions qui restent à être éclaircies et qui concernent particulièrement les intérêts du personnel des hôpitaux et la qualité des services pour les patients. Bien qu'il y ait eu des améliorations du texte concernant le budget hospitalier pour les années 2011 et 2012 (les adaptations de l'index sont prises en compte en plus des 3% de taux de croissance) et qu'il ait ainsi été tenu compte d'une revendication importante de l'OGBL, de nombreuses questions restent encore ouvertes.

En outre, la position officielle de la Chambre des salariés de 67 pages est à disposition depuis fin novembre. Dans quelle mesure celle-ci trouvera-t-elle l'attention de la commission parlementaire compétente pour le rapport final? La présidente de cette commission a d'ailleurs annoncé que son rapport devrait être finalisé, afin que la Chambre des députés puisse débattre et voter le texte de loi à partir du 14 décembre.

Est-ce que l'opinion du personnel hospitalier, des patients et de la Chambre des salariés n'est pas assez importante pour être prise en considération dans la loi? Les discussions avec ceux-ci auraient dû être menées avec la même intensité que celles menées avec l'EHL et l'AMMD.

## Les revendications du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs restent valables!

Les responsables du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL ont souligné lors de la conférence de presse du 24 novembre leurs exigences quant à une réforme qualitative pour le patient et le personnel hospitalier:

- une budgétisation tenant compte de la réalité et qui ne se base pas sur une politique de rigueur
- une dotation en personnel qui permet de garantir des soins de haute qualité

- une analyse et le cas échéant réorganisation des maisons médicales, des services d'urgence, des policliniques, ...
- des énonciations concrètes concernant la réorganisation des laboratoires, des services administratifs, des pharmacies hospitalières, ...
- chirurgie ambulatoire: répercussions sur le secteur hospitalier, répercussions sur le nombre de lits hospitaliers, ...
- des propositions de texte concrètes concernant le «médecin-coordonateur»: statut, missions, attributions, ...
- ...

Par ailleurs, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs attire l'attention sur l'importance primordiale d'élaborer et de présenter le nombre immense des règlements grand-ducaux prévus dans le projet de loi. Une analyse détaillée des besoins du secteur hospitalier devrait également être menée rapidement, afin que le plan hospitalier puisse être adapté par la suite.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs exige avec fermeté que tous les acteurs du secteur de la santé, y inclus les représentants légaux du personnel, soient intégrés dans la prise de décision. Le syndicat rejette catégoriquement la position du ministre, des partis gouvernementaux et de la commission parlementaire compétente de se limiter à des discussions avec les représentants patronaux (EHL) et l'association des médecins et médecins-dentistes (AMMD) afin de trouver des accords.



## Banques et Assurances



Michèle Schrobiltgen Véronique Eischen

Dexia-BIL

### Piquet de protestation devant le siège

Le groupe Dexia veut réduire ses effectifs de plus de 2 000 postes. La Dexia-BIL a déjà perdu 235 postes depuis 2008 et devra supporter 140 suppressions de postes supplémentaires entre 2011 et 2013, ce qui rendra la charge de travail de plus en plus lourde pour le personnel.

Les représentants du personnel, dont les délégués OGBL/SBA se sont mobilisés et ont organisé le 16 novembre un piquet de protestation devant le siège de la Dexia-BIL à Luxembourg afin de dénoncer cette contraction des effectifs inadaptée et contreproductive.

En effet, la direction annonce d'une part des projets de développement des activités et d'autre part réduit les forces vives en supprimant des postes. Ces mesures contradictoires sont inacceptables et hypothèquent l'avenir de l'entité luxembourgeoise.



Unicredit Luxembourg

### Plan social

Les négociations d'un plan social ont débuté le 15 octobre dernier entre la direction de Unicredit Luxembourg, les délégués du personnel et les syndicats OGBL/SBA, ALEBA et LCGB/SESF.

Unicredit, qui compte 303 salariés au Luxembourg, vend la plus grande partie de son activité Private Banking à la DZ Private Bank Luxembourg et se voit dans l'obligation de réduire les effectifs liés aux fonctions supports de cette activité. Au début des négociations, 88 salariés étaient concernés; ce nombre a pu, au terme des débats, être réduit à 77 salariés. La direction des Ressources humaines favorisera la mobilité interne dans la banque afin de réduire encore le nombre de licenciements et s'est engagée à intégrer les départs volontaires au plan social.

Avec le départ de 67 commerciaux vers DZ Private Bank Luxembourg et de 77 salariés licenciés, les effectifs de Unicredit Luxembourg seront ainsi réduits de près de 50%.

Les négociations se sont terminées le 29 octobre par la signature du plan social qui sécurisera les salariés licenciés non seulement par des indemnités financières mais également par des mesures d'accompagnement dans la recherche d'un nouvel emploi dans le secteur financier ou d'une réorientation professionnelle.

Argentabank Luxembourg SA

### Plan social

Afin d'assurer la pérennité d'Argentabank Luxembourg SA, la banque a décidé de limiter son activité d'administration centrale et par conséquent de cesser l'activité clientèle.

Un plan social a été négocié avec

les représentants du personnel et les syndicats OGBL/SBA, LCGB/SESF et ALEBA. Finalement 16 salariés, sur 39 en poste actuellement, seront licenciés sous couvert de ce plan social.

Les parties sont arrivées à un accord le vendredi 26 novembre et le plan social a été signé le 29 novembre 2010.

Renouvellement de la convention collective des banques

### L'ABBL rompt le dialogue

La première réunion de négociation a eu lieu le 26 octobre 2010.

Pour l'année 2010, les syndicats avaient accepté le gel des salaires demandé par l'ABBL vu les effets de la crise financière sur la place. Le président de l'ABBL, Ernst Wilhelm Contzen veut continuer cette politique d'austérité et propose de compenser les augmentations individuelles, barémiques et la réforme de l'assurance accidents par une convention collective moins favorable.

Le catalogue des propositions de l'ABBL repris ci-dessous est inacceptable pour les syndicats.

#### Le système de rémunération:

- Suppression de la prime de conjoncture ou prime de juin
- Pas d'augmentation des barèmes, ni d'augmentation linéaire, ni d'enveloppe globale pour 2011
- Pour 2012, augmentation des rémunérations sous forme d'une enveloppe globale de 0,85% sachant qu'environ 0,50% constituent les augmentations liées à l'ancienneté et au mérite. Pour 2013, la même enveloppe globale de 0,85% est prévue. Pas d'augmentation des barèmes ni d'augmentation linéaire en 2012 et 2013.

- Dans le nouveau système de rémunération applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à partir du groupe III, la garantie d'augmentation de la rémunération de base de 15€ (indice 100) sur une période de trois années sera revue et passera à 12€ (indice 100) sur une période de quatre années. La garantie d'évolution annuelle d'ancienneté ou mérite passera donc de 5€ à 3€ (indice 100). La convention collective étant négociée pour une durée maximale de 3 ans, la garantie d'évolution salariale sur 4 ans risque donc de ne jamais être applicable.

#### Les jours de repos:

- Actuellement, tous les salariés ont droit à 8,5 jours de repos par an.
- L'ABBL veut conditionner ces jours de repos à l'ancienneté pour les nouveaux engagés à partir du 01.01.2011, soit 4 jours de moins pour les nouveaux engagés.

#### L'aménagement du temps de travail:

- L'ABBL propose d'allonger la période de référence, qui est de 6 mois actuellement, à 12 mois.

Lors de cette première réunion de négociations, il a été retenu de réintégrer le coût de la prime de juin dans les budgets négociables mais l'ABBL maintenait sa volonté de revoir la distribution de cette prime de conjoncture suivant le mérite et d'organiser un groupe de travail à ce sujet.

Lors de la seconde réunion de négociation du 26 novembre 2010, l'OGBL/SBA ainsi que les autres syndicats, vu les bons résultats des banques en 2010, ont rappelé leurs revendications qui visent à émettre un message positif aux employés du secteur bancaire.

Les syndicats OGBL/SBA, ALEBA et LCGB/SESF refusèrent tout démantèlement des acquis de la convention collective et ont exprimé leur volonté de négocier sur base du texte de la convention collective actuelle.

Cette approche n'était pas partagée par l'ABBL qui a décidé de quitter la table des négociations.

L'OGBL/SBA ainsi que les autres syndicats restent par contre ouverts à tout dialogue constructif.

### Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande Robert Wolff

Dometic Sàrl

### Kollektivvertrag verlängert

Am 20. Juli 2010 wurde bei Dometic Sàrl in Hosingen der Kollektivvertrag für alle Mitarbeiter bis Ende 2011 verlängert.

#### Lohnerhöhung

Rückwirkend zum 1. Juli 2010 werden alle Löhne um 16 € pro Monat erhöht (durchschnittlich ca. 0,50%).

Zum 1. Januar 2011 folgt eine weitere Lohnerhöhung von 49€ pro Monat (ca. 1,50%).

Daneben wird eine einmalige Prämie von 98 € ausbezahlt, deren Auszahlungstermin abhängig vom Erreichen der Umsatzziele 2010 ist.

Der Betrieb verpflichtet sich, im Fall der Lohnfortzahlung im Krankheitsfall die regelmäßigen Zuschläge in Betracht zu ziehen.

Die Vorruhestandsregelung (Pré-

traite solidarité) wird weiterhin angewandt.

Dometic stellt Kühlgeräte für LKWs und medizinische Anwendungen sowie Isoliercontainer für humanitäre und militärische Anwendungen her. Der Betrieb beschäftigt 193 Arbeitnehmer in Hosingen.

Unitrans S.A.

### Renouvellement de la convention collective

L'OGBL, seul syndicat contractant présent dans l'entreprise, vient de négocier et de signer une nouvelle convention collective de travail pour le personnel de la société Unitrans S.A. ayant son siège à Foetz.

Parmi les principales améliorations, on peut noter:

#### Augmentation salariale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les salaires horaires de tous les salariés seront augmentés de 0,15 €/heure.

Prime unique pour l'année 2010 calculée sur les mois de l'année soit une somme de 330 € payable en même temps que la gratification.

Les parties contractantes s'engagent à soumettre le texte de la convention collective à une révision dans le but d'intégrer les anciens employés dans la convention unique de la société Unitrans S.A.

La convention été signée pour 12 mois c.à.d. du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.



**Commerce**



Hernani Gomes

André Sowa

Groupe Cactus

**Renouvellement de la convention collective de travail**

En date du 19 novembre 2010, le renouvellement de la convention collective pour 3200 salariés du Groupe Cactus a été signé entre les syndicats OGBL et LCGB d'une part, et la direction du groupe Cactus, d'autre part.

L'OGBL, en tant que porte-parole des négociations a pu conclure les améliorations suivantes:

**A) Pour la période du mois de juillet à décembre 2010**

Paiement d'une prime unique de 100€ avec le salaire du mois de novembre 2010.

**B) Pour l'année 2011**

1. Paiement d'une prime unique de 150€ avec le salaire du mois de mars 2011 à tous les salariés engagés sous contrat de travail

à durée indéterminé avant le 31 décembre 2010.

2. Il est accordé à l'ensemble du personnel sous contrat de travail à durée indéterminé un bon d'achat d'une valeur de 150€ distribué pour la fin du mois de mars 2011.

3. Amélioration de la prime liée à l'ancienneté et payable en juillet 2011

Ancienneté supérieure à

10 ans +

20€, soit un montant de 190€

15 ans +

30€, soit un montant de 230€

20 ans +

70€, soit un montant de 300€

25 ans

+ 140€, soit un montant de

400€

**C) Pour l'année 2012**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un échelon d'avancement dans la grille des salaires sera accordé à tous les salariés sous contrat de travail à durée indéterminé, ce qui équivaut à une augmentation de salaire de ± 25€, c'est-à-dire 1,1% en moyenne.

La convention collective est conclue pour une durée de 30 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2012.

Pas d'ouverture des grands magasins le 26 décembre

**L'OGBL évite aux salariés du commerce de devoir travailler le 2<sup>e</sup> jour de Noël**

Pendant plusieurs semaines du mois d'octobre, des rumeurs circulaient auprès du personnel des magasins de la grande distribution (Cactus, Auchan, Cora, Match, Delhaize, ...) que les centres commerciaux seraient ouverts le dimanche 26 décembre jusqu'à 13h00.

Lorsque l'OGBL a par ailleurs eu confirmation que des discussions dans ce sens ont eu lieu au sein de la Confédération luxembourgeoise du commerce, il a demandé des entrevues d'urgence avec les directions en question et en tant que syndicat majoritaire du secteur revendiqué au nom des milliers de salariés concernés que ce plan ne soit pas mis à exécution. Les deux jours de Noël sont les derniers jours de fêtes qui permettent aux salariés du secteur du commerce d'être libérés de leur travail pendant deux jours d'affilé et de passer du temps avec leurs familles.

**Eviter une exploitation sans limites**

Comme les centres commerciaux



sont déjà ouverts tous les dimanches du mois de décembre et que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 les salariés doivent être à leurs postes tous les samedi soirs jusqu'à 20h00 sans que des compensations n'aient été négociées à ce jour, un minimum de décence et d'humanisme exigerait de ne pas casser ce dernier rempart contre l'exploitation sans limite des salariés du commerce.

Même si la loi permet d'ouvrir les magasins le 26 décembre, les magasins de détail dans le commerce n'ont jamais fait usage de cette possibilité. En fait, ceci serait en flagrante violation des us et coutumes luxembourgeois.

Les conditions de travail dans le commerce étant déjà suffisamment difficiles et la vie professionnelle n'étant que très difficilement conciliable avec la vie privée dans ce secteur, briser ce dernier tabou reviendrait carrément à dégrader les salariés du commerce en travailleurs de seconde classe au Luxembourg.

Une telle mesure mettrait également une nouvelle pression sur le petit commerce, notamment dans les centres-villes, qui ne peut pas se permettre de tels coûts supplémentaires.

**L'action de l'OGBL a payé car les cinq grandes surfaces Auchan, Cactus, Cora, Delhaize et Match ont informé le Syndicat Commerce par écrit que les magasins resteront fermés le 26 décembre 2010.**

Siemens S.A.

## Kollektivvertrag verlängert

Am 27. Oktober haben die Gewerkschaften OGBL und LCGB bei Siemens S.A. in Luxemburg-Hamm einen Kollektivvertrag für die Mitarbeiter für 3 Jahre bis Ende Juni 2013 unterzeichnet.

Vorgesehen ist unter anderem eine Erhöhung der Löhne um durchschnittlich 3,50% in drei Etappen.

Das bestehende Urlaubsgeld (92,07% eines monatlichen Gehalts) wird in das Monatsgehalt integriert.

Im Gegenzug wird die Wochenarbeitszeit von 39 Stunden auf 40 Stunden erhöht.

Der Vertragstext wurde komplett überarbeitet und den gesetzlichen Gegebenheiten angepasst.

Siemens S.A. beschäftigt in Luxemburg ca. 100 Mitarbeiter. Der Betrieb liefert, montiert und wartet u.a. Technologie für Gebäudeinstallationen und Industrieanlagen.

Siemens S.A.

## Prolongation de la convention collective

Le 27 octobre, les syndicats OGBL et LCGB ont signé à Luxembourg-Hamm une convention collective pour les salariés de Siemens S.A. pour 3 années jusque fin juin 2013.

Le contrat prévoit entre autres l'augmentation des revenus de 3,50% en moyenne en trois étapes.

Le pécule de vacances (92,07% d'un salaire mensuel) sera intégré dans le salaire mensuel.

En contrepartie la durée hebdomadaire de travail passera de 39 heures à 40 heures.

Le texte de la convention a été révisé à fond et adapté aux lois et règlements actuels.

Siemens S.A. occupe environ 100 salariés au Luxembourg. La société fournit, installe et entretient entre autres des technologies pour le bâtiment et l'industrie.



Romain Daubenfeld

**Alimentation  
et Hôtellerie**

Syndicat Alimentation et hôtellerie de l'OGBL

## 12<sup>e</sup> Journée syndicale

### Résolution

La Journée syndicale de l'OGBL Alimentation et Hôtellerie, réunie en date du 23 octobre 2010 au Centre «CEFOS» de Remich, a adopté la résolution suivante:

#### 1) Allocations familiales

Le 26 juillet 2010, le gouvernement luxembourgeois a fait voter en toute vitesse et sans consultations préalable des partenaires sociaux la loi sur l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et sur la réorganisation des allocations familiales et du bonus enfants.

Cette loi est dirigée contre les acquis sociaux des salariés frontaliers dans notre pays.

En date du 16 septembre 2010, nous avons protesté contre cette politique familiale peu sociale et discriminatoire faisant partie intégrante du paquet d'austérité adopté par le gouvernement.

L'OGBL dit NON à cette politique parce qu'elle est profondément injuste! Injuste d'un point de vue social et injuste d'un point de vue fiscal.

#### 2) Situation Luxviande

Depuis des années, les salariés de la société Luxviande, filiale à 100% de la Cepal, vivent des moments très désagréables.

Cette inquiétude est la conséquence directe de la décision du conseil d'administration de mettre fin aux

activités de Luxviande au plus tard pour le 30 novembre 2010.

En 2004, la société Cepal a décidé de fermer l'abattoir comme il ne correspondait plus aux normes européennes. Un programme d'investissement visant la modernisation des infrastructures et des équipements fut décidé. Une grande partie des sommes apportées a été engloutie pour résorber les dettes.

Une fois de plus, les responsables de la Cepal font une politique incohérente, sans aucune transparence et montrent un mépris total à l'égard de leurs salariés.

L'incompétence des membres du conseil d'administration est à l'origine de la situation désastreuse de Luxviande.

La situation actuelle est inacceptable.

La journée syndicale Alimentation et Hôtellerie condamne l'attitude des employeurs et revendique une solution dans l'intérêt des salariés.

### 3) Situation Brasserie de Luxembourg

Sous prétexte d'une régression du marché de la bière et d'une concentration sur le marketing et la vente de la bière, les responsables de la Brasserie de Luxembourg nous ont informés, le 7 janvier 2010, de l'intention de délocaliser la production de la brasserie sur les sites de Louvain et Jupille. Pourtant la Bras-



serie de Luxembourg, filiale d'AB-Inbev, génère des bénéfices nets de 5 millions d'euros en 2008 et dépassant les 5 millions en 2009.

Dès le début, les motifs de la direction furent très clairs: acheter des petites brasseries autour du monde, les presser comme un citron pour ensuite rapatrier la production sur un autre site.

Le syndicat Alimentation et Hôtellerie se déclare solidaire avec tous les salariés d'AB-Inbev, victimes de la politique néolibérale qui domine les marchés internationaux et revendique, notamment pour les entreprises profitables, un renforcement des droits des salariés et une meilleure protection contre des licenciements économiques.

### 4) Loi Horeca

Depuis 2005, la nouvelle loi Horeca est en vigueur.

Les nombreuses doléances et plaintes des salariés occupés dans le secteur montrent à suffisance que les dispositions légales sont souvent violées. Les réclamations concernent notamment le non-respect de la durée maximale de travail, la coupure et le repos hebdomadaire et le travail au noir.

Pour éviter que la situation ne dégénère, le syndicat Alimentation et Hôtellerie revendique des contrôles plus réguliers de l'ITM sur le terrain.

### 5) Restauration collective

Le syndicat Alimentation et Hôtellerie soutient les démarches de l'OGBL concernant la mise en place d'une convention collective dans la restauration collective, une convention qui couvrirait 3 500 salariés. En vue de maintenir la paix sociale, il lance un appel pressant aux employeurs de la restauration collective, de commencer, enfin, les négociations avec les organisations syndicales représentées dans le secteur.

## Services et Energie



Jean-Ci. Bernardini

Léon Jenal

Convention collective de travail  
Enovos/Creos

## Echec des négociations

Après cinq réunions de négociation pour la mise en place d'une convention collective pour les salariés de la nouvelle société Enovos/Creos, les partenaires sociaux n'ont pas pu trouver un accord.

Suite à la fusion des sociétés Cegedel, Soteg, Luxgaz et Saar Ferngas, il a été convenu entre l'employeur et les syndicats OGBL et LCGB de partir sur les bases de la convention collective de l'ex-Cegedel pour élaborer les conditions de travail et de rémunération communes pour tous les salariés occupés dans les entités Enovos et Creos.

Lors de la réunion du 22 novembre, les syndicats ont refusé de continuer les négociations à ce stade. Ils considèrent les propositions patronales comme inacceptables du fait que certains avantages et acquis émanant de la convention existante sont revus à la baisse par la direction. La direction envisageait, entre autres, de réduire considérablement les grilles de salaires (carrières) pour les futurs collaborateurs. Ainsi, la direction a envisagé d'abandonner certaines primes existantes et a ignoré la majeure partie du catalogue de revendications des syndicats qui prévoyait des améliorations pour les salariés.

Les syndicats et les représentants du personnel ont été confirmés

dans leur position par l'ensemble du personnel lors d'une réunion plénière organisée récemment et les deux syndicats furent mandatés à saisir l'Office national de conciliation à cette occasion.

Il reste à souligner que les résultats de la société ont été excellents et que les actionnaires ont déjà été récompensés royalement. Il est donc normal et évident que les salariés, qui ont contribué par leur motivation et la qualité de leur travail aux excellents résultats de la société, ne doivent pas être les dindons de la farce et renoncer aux avantages sociaux existants et futurs.

### Santé, Services sociaux et éducatifs



Nora Back



Pit Schreiner

Prämien im Pflege- und Sozialsektor

## SAS Kollektivvertrag unterschrieben!

In den vergangenen Wochen hatte das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL auf seine Forderung zur sofortigen Auszahlung der Prämien an die 12.000 Beschäftigten des Pflege- und Sozialbereichs hingewiesen. In zum Teil recht schwierigen Gesprächen mit den Vertretern der Arbeitgeberverbände und der Regierung hat der OGBL die kollektivvertraglichen Vereinbarungen, die in einem Abkommen im Juni 2010 festgehalten wurden, verteidigt und gefordert, dass die nötigen finanziellen Mittel zur Auszahlung der verschiedenen Prämien zur Verfügung gestellt werden.

Am 12. November 2010 hat die Regierung ihre Zusage für die Prämien gegeben.

In der Tat steht jenen Beschäftigten seit 2007 die Auszahlung folgender Elemente zugute:

- Zwei einmalige Prämien von 0,9% für 2007 und 2008
- Zwei einmalige Prämien von 1,5% für 2009 und 2010
- 1 zusätzlicher Urlaubstag ab dem Jahr 2009
- 2 zusätzliche Tage Vaterschaftsurlaub

Am 2. Dezember 2010 hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL mit den Arbeitgeberverbänden den Kollektivvertrag unterschrieben und mit Druck dafür gesorgt, dass allen Beschäftigten die ausstehenden Beträge bis spätestens Ende Januar 2011 ausgezahlt werden.

**ACHTUNG:** Für die Prämien müssen alle Beschäftigten, die nicht mehr im SAS Bereich arbeiten, beziehungsweise die im Laufe des Jahres den Arbeitgeber gewechselt haben, eine schriftliche Anfrage an ihren ehemaligen Arbeitgeber richten, mit Angabe ihrer Bankkontonummer und mit der Steuerkarte senden.

**ATTENTION:** Pour les primes, tous les salariés qui ne font plus partie du personnel du secteur SAS, respectivement ceux ayant changé d'employeur en cours d'année, doivent faire parvenir une demande écrite à leur ancien employeur en indiquant leurs coordonnées et références bancaires et en joignant leur carte d'impôt.

### Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

## Le SEW/OGBL a élu son nouveau président!

Lors de sa diète syndicale du 23 novembre 2010, le Syndicat Education et Sciences de l'OGBL s'est doté d'un nouveau président.

Sa présidente de longue date, Monique Adam, a passé le flambeau à Patrick Arendt, instituteur titulaire dans la commune de Dippach. Patrick Arendt, assumant entre autre le mandat du président du comité d'école, est un membre très engagé depuis de nombreuses années et s'est toujours investi à fond dans les dossiers d'actualité autour de l'enseignement fondamental. Le nouveau président est prêt à aborder ses nouveaux défis quant à l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'au secteur de la recherche.

La direction syndicale du SEW félicite Patrick Arendt pour son nouveau mandat, et tient à remercier cordialement Monique Adam pour son énorme engagement les 12 dernières années en sa fonction de présidente, tout en sachant qu'elle poursuivra ses activités syndicales en tant que membre de la direction syndicale.

### Résolution adoptée lors de la diète:

Le SEW refuse «les réformes en matière salariale et statutaire» proposées par le gouvernement

Sous prétexte de modernisation et d'adaptation à de nouvelles exigences nullement définies, le

gouvernement propose trois changements fondamentaux tout à fait inacceptables aussi bien pour les enseignants que pour les fonctionnaires en général.

1. Le gouvernement vise à détériorer les débuts de carrière

- à travers «l'introduction d'un véritable régime de stagiaire»

Ainsi, par exemple un stagiaire dans l'ES ou l'EST toucherait – après 5 années d'études universitaires – pendant 2 années supplémentaires une simple indemnité de stage!

- par l'intermédiaire du ralentissement des avancements et la suppression de la première biennale qui vient à échéance après un an de service.

Il s'agit en fait de se rapprocher du salaire minimum payé dans le secteur privé.

2. Le gouvernement voudrait soumettre tous les 4 ans chaque fonctionnaire à un mécanisme d'appréciation des compétences personnelles et professionnelles. Chacun devrait réaliser d'abord une auto-évaluation, passer ensuite un entretien formel avec

son supérieur hiérarchique et attendre la validation d'une éventuelle promotion par le chef d'administration. En prônant l'idée chimérique qu'on pourrait mesurer objectivement le travail de chacun en fonction d'objectifs préconçus, le gouvernement veut en fait mettre en place une concurrence généralisée entre les fonctionnaires au détriment de la coopération nécessaire au travail en équipe.

3. Le gouvernement voudrait hiérarchiser toutes les carrières, c'est-à-dire aussi les carrières planes de l'éducation et de l'enseignement. Or, celles-ci demandent une coopération et une délibération collective entre les différents acteurs et elles seraient mises à mal par une logique favorisant la promotion des exploits individuels. Le SEW a toujours apprécié la carrière plane et refuse cette transformation, qui ouvre la voie à toutes sortes de discriminations. A l'intérieur d'une carrière, les enseignants sont égaux!

Le SEW/OGBL considère les propositions du gouvernement comme une tentative de détérioration des conditions de travail et de rémunération dans la Fonction publique sous couvert d'une modernisation de l'appareil de l'Etat. Elles témoignent d'une méconnaissance flagrante des logiques à l'œuvre dans l'organisation du travail des différentes professions.

Toutes ces mesures n'ont rien à voir avec le nécessaire reclassement de certaines carrières que le SEW/OGBL exige depuis longtemps et qui devrait être réalisé dans les meilleurs délais.

Le SEW/OGBL demande donc au gouvernement de retirer rapidement ce texte provocateur et d'entamer sans tarder les discussions sur de nouvelles bases.



Hubert Hollerich

**Aviation Civile**

Cargolux

## Manifestation des pilotes organisée par le LCGB

### Il s'agit de défendre les intérêts particuliers de certaines personnes

C'est avec étonnement que le Syndicat Aviation civile de l'OGBL prend acte du débat public lancé par le LCGB autour de la compagnie Cargolux. Il ne s'agit en fin de compte pas de trouver une solution aux prétendus problèmes de sécurité ou de pression exercée par la direction sur les pilotes, mais de défendre les intérêts particuliers de deux membres du comité mixte qui ont été mis à pied parce que la direction de l'entreprise leur reproche des faits pouvant être qualifiés de faute grave. Il incombe au Tribunal du travail de se prononcer sur la validité de ces accusations.

### LCGB refuse le dialogue social!

Il faut rappeler que, lors de la réunion du comité mixte de la semaine dernière, la direction a marqué son accord pour faire une analyse relative aux reproches du LCGB concernant d'éventuels problèmes de sécurité, et ceci à l'aide d'un expert externe. La direction a fait des propositions concrètes en vue de trouver une solution dans le cadre du dialogue social, ce qui fut formellement refusé par le LCGB. La condition du LCGB pour discuter sur les soi-disant problèmes de sécurité était la réintégration immédiate d'un des pilotes suspendus. Par cette action, le syndicat chrétien montre





qu'il s'agit, en fin de compte, de la défense des intérêts d'une personne particulière. Pour cette raison, le Syndicat Aviation civile de l'OGBL ne peut pas se solidariser avec l'action des pilotes affiliés au LCGB.

Dans ce contexte, le Syndicat Aviation civile de l'OGBL rappelle qu'en février 2010, dans le cadre des discussions concernant Lux-Airport, le LCGB avait déjà avancé des soi-disant problèmes de sécurité aéroportuaires, qui après-coup s'étaient avérés non-fondés. Ce coup médiatique n'a certainement pas aidé à la bonne réputation internationale du Findel.

### **Le Syndicat Aviation civile exige des faits**

Depuis toujours, l'OGBL a défendu la thèse que l'on ne peut pas faire des compromis au niveau de la sécurité. Pour cette raison, le Syndicat Aviation civile exige à nouveau des faits concrets. Ces faits peuvent être rapportés, comme convenu, à l'aide d'un expert externe, mais dans le cadre d'un dialogue social constructif. Le refus du dialogue ne peut que mener dans une impasse à un moment où Cargolux se trouve dans une situation particulièrement délicate.

Cargolux

## **LCGB-Démonstration der-Piloten**

### **Es geht um die Partikularinteressen Einzelner**

Mit Erstaunen nimmt das Syndikat Zivile Luftfahrt des OGBL die vom LCGB initiierte öffentliche Debatte um die Cargolux-Gesellschaft zur Kenntnis.

Es handelt sich nicht darum eine Lösung für die vermeintlichen Sicherheitsprobleme oder den von der Direktion auf die Piloten ausgeübten Druck zu finden, sondern einzig und allein um die Partikularinteressen zweier Mitglieder

des Comité mixte, die vom Dienst suspendiert wurden, weil die Direktion des Unternehmens ihnen Fakten zur Last legt, die als schwerwiegendes Fehlverhalten eingestuft werden könnten. Es obliegt nun dem Arbeitsgericht über die Berechtigung dieser Vorwürfe zu befinden.

### **Der LCGB lehnt den Sozialdialog ab!**

Es sei daran erinnert, dass die Direktion vergangene Woche im Rahmen einer Sitzung des Comité mixte damit einverstanden war, die vom LCGB erhobenen Vorwürfe über eventuelle Sicherheitsmängel mittels eines externen Experten analysieren zu lassen. Die Direktion machte konkrete Vorschläge, um eine Lösung im Rahmen des Sozialdialogs zu finden, was vom LCGB kategorisch abgelehnt wurde. Für den LCGB war die Bedingung für eine weitere Diskussion über die vermeintlichen Sicherheitsmängel die sofortige Aufhebung der Dienstsuspendierung eines betroffenen Piloten. Womit der christliche Gewerkschaftsbund klar gezeigt hat, dass es ihm schlussendlich um die Verteidigung der Partikularinteressen einzelner Personen geht. Aus diesem Grund distanziert sich das Syndikat Zivile Luftfahrt des OGBL formell von der Aktion der dem LCGB angehörenden Piloten.

In diesem Zusammenhang erinnert das Syndikat Zivile Luftfahrt daran, dass im Februar 2010 der LCGB bereits im Rahmen der Diskussionen um Lux-Airport angebliche Flughafensicherheitsproblem vorbrachte, die sich später als nicht begründet herausstellten. Diese reine Medienaktion reichte aber aus, den Ruf des Findels bis weit über die Grenzen Luxemburgs zu beschädigen.

### **Das Syndikat Zivile Luftfahrt verlangt Fakten**

Der OGBL vertritt seit jeher die Meinung, dass in Bezug auf die Sicherheit, keine Kompromisse zu machen sind und verlangt deshalb

diesbezüglich konkrete Fakten. Diese Fakten können, wie vereinbart, im Rahmen eines konstruktiven Sozialdialogs, mit Hilfe eines externen Experten, zusammengetragen werden. Die Verweigerung zum Dialog aber kann nur in eine Sackgasse führen, insbesondere zu einem Zeitpunkt wo sich die Fluggesellschaft Cargolux in einer schwierigen Phase befindet.



Alain Mattioli

**Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textile et Verre**

Luxguard II Dudelage

## **La grève a été évitée de justesse**

Après 14 mois de négociations, plus de 15 réunions et deux passages devant le conciliateur, un préaccord a été signé le 2 décembre 2010. Une très grande majorité des salariés s'est exprimée pour une grève en cas de non accord.

Chemolux McBride

## **Convention collective de travail (CCT) signée**

19 mois de négociations ont permis d'avoir un résultat qui prend en compte le statut unique et qui met en place un nouveau système de rémunération.

Le 1 décembre 2010 la CCT fut signée en présence du ministre du Travail. Jusqu'ici il existaient deux CCT distinctes pour les ex-ouvriers et les ex-employés. La CCT unique a permis d'harmoniser au maximum les acquis de tous les salariés.

**Les détails seront communiqués dans la prochaine édition de l'Actuel.**

Aktuell s'est entretenu avec **Jean-Claude Bernardini**, membre du Bureau Exécutif de l'OGBL responsable du département des syndicats professionnels.

## Seulement 50% des salariés tombent sous le bénéfice d'une convention collective

**Aktuell:** Jean-Claude, lors du dernier Comité national tu as présenté un rapport tarifaire partiel. Pourquoi partiel à ce moment-ci de l'année?

**JCB:** Il y a plusieurs raisons qui expliquent le fait que notre rapport tarifaire pour l'année 2010 est à ce stade-ci encore un rapport partiel et non pas définitif. Il y a tout d'abord le fait que de nombreuses négociations sont actuellement toujours en cours, d'autres se trouvent soit en instance de conciliation soit en voie de finalisation. Peu importe la raison, mais les résultats de ces négociations devront à un moment donné être intégrés dans un rapport tarifaire final.

**Aktuell:** Pourrais-tu quand-même fournir quelques chiffres?

**JCB:** Oui, bien-sûr. Je tiens d'abord à rappeler qu'au total l'OGBL est signataire de plus de 240 conventions collectives. Avec l'introduction du statut unique et l'harmonisation des conventions collectives ce nombre va logiquement diminuer dans le futur. L'OGBL est porte-parole dans 75% des négociations, ceci signifie que nous sommes soit le syndicat majoritaire dans l'entreprise ou le secteur d'activités soit le seul syndicat présent.

Malheureusement, «seulement» quelques 160.000 salariés tombent sous le champ d'application de ces diverses conventions collectives. En d'autres mots à peu près 50% des salariés travaillant au Grand-

Duché ne bénéficient pas de conventions collectives. Ceci se vérifie surtout dans des secteurs comme par exemple le commerce ou l'hôtellerie, mais également tout un pan de secteurs de services, tel

que l'informatique, l'immobilier, les bureaux d'architectes, les études d'avocats, les cabinets d'audit et de conseil, etc.



Néanmoins, des avancées sont réalisées régulièrement. Ainsi des négociations vont démarrer notamment dans le secteur de la restauration collective. Mais il est vrai aussi qu'il reste du pain sur la planche.

Pour revenir sur 2010, cette année et à ce stade-ci, nous avons négocié et signé 46 conventions collectives de travail. Ces 46 conventions concernent grosso modo 42 000 salariés. Les secrétaires de nos divers syndicats professionnels négocient actuellement toujours 70 CCT (pour un total de ± 96 000 salariés). Les 70 négociations en cours auront évidemment des répercussions, tant quantitatives que qualitatives sur le résultat de notre rapport tarifaire final.

**Aktuell:** Quels types de résultat avez-vous pu obtenir?

**JCB:** Nous avons analysé le contenu des CCT négociées et nous constatons quelques grandes disparités. Ainsi, si nous nous limitons par exemple au seul aspect augmentations linéaires, les résultats négociés vont de 0% à 3%; tout en sachant que la moyenne négociée tourne autour de 1,2%.

*52,17% des conventions signées actuellement en 2010 contiennent de nouvelles augmentations linéaires*

Sur l'ensemble des 46 CCT signées, 24 incluent des augmentations linéaires, 6 des primes uniques et 16 sont des reconductions pures et simples de la situation antérieure. En d'autres termes et sur base de chiffres provisoires: 52,17% des conventions signées actuellement en 2010 contiennent de nouvelles augmentations linéaires; 13,05% des CCT se concluent par l'introduction d'une prime unique et 34,78% des CCT se soldent par une reconduction pure et simple. A tous ces nouveaux résultats se rajoutent les mécanismes qui existent déjà dans les anciennes conventions (par exemple: progression salariale barémique, congés d'ancienneté, primes diverses, etc...).

**Aktuell: Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors des négociations?**

**JCB:** Elles sont évidemment de divers ordres et je vais en épinglez quelques unes. Il y a tout d'abord les négociations parfois difficiles en vue de l'harmonisation des CCT existantes pour les ex-ouvriers et les ex-employés. Beaucoup d'entreprises rechignent à harmoniser rapidement ces CCT (la loi permet en effet une période transitoire pour toutes les CCT signées avant décembre 2013). Je pense qu'il s'agit ici dans le chef des entreprises moins d'une question de coût que représente l'harmonisation des conventions, mais plutôt d'une question «idéologique». En effet, l'harmonisation des conventions et la solidarité qu'elle va créer auprès de l'ensemble du personnel d'une entreprise dérangent certains employeurs.

**Aktuell: Et quelle est l'attitude des employeurs?**

**JCB:** L'attitude des employeurs est une des grandes difficultés rencontrées lors des négociations. Pour certains employeurs ou fédérations patronales l'équité et l'évolution salariale sont un mal à combattre. Il suffit de voir par exemple les déclarations incendiaires des responsables de l'ABBBL ou de divers fonctionnaires des chambres patronales sur le sujet.

D'autres problèmes que nous rencontrons à ce niveau concernent les tentatives patronales d'introduire plus de flexibilité dans l'organisation du travail (le commerce, la SNCT, etc..), d'individualiser les progressions salariales via des évaluations, la volonté patronale d'abaisser les salaires d'embauches (cf.: Enovos, le secteur du gardiennage, etc.).

**Aktuell: Quelle est la position de l'OGBL en matière tarifaire?**

**JCB:** Notre position n'a pas changé et les faits nous donnent raison. La force de notre modèle de politique tarifaire continue et progressiste reste basée sur les trois piliers fondamentaux qui sont l'indexation des salaires, le salaire social minimum et l'autonomie tarifaire. Le bilan tarifaire provisoire montre que dans les entreprises confrontées à de sérieux et réels problèmes, les accords signés se situent soit en dessous de la moyenne négociée ailleurs soit sont de simples reconductions des CCT existantes. Ceci prouve que notre modèle de négociation salariale permet de pratiquer une politique tarifaire adaptée à la situation de l'entreprise ou du secteur concerné. Ce modèle permet, non seulement une amélioration continue des conditions de travail, mais représente également un garant de la paix sociale.

Parallèlement au maintien de ce modèle, nous devons continuer à augmenter le nombre de conventions collectives, combattre tout dumping salarial, contrecarrer toutes les velléités patronales cherchant à diviser et à désolidariser les salariés. Ceci passera obligatoirement par notre présence accrue dans les entreprises et secteurs ainsi que par une information et une mobilisation de tous les salariés concernés.

**Aktuell: Jean-Claude nous te remercions pour cet entretien.**

*Pour certains employeurs ou fédérations patronales l'équité et l'évolution salariale sont un mal à combattre.*

## 25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés de l'OGBL

Le 17 novembre 2010, l'OGBL a fêté le 25<sup>e</sup> anniversaire de son Département des Immigrés. Lors d'une séance académique Eduardo Dias et puis Jean-Claude Reding ont retracé les étapes principales qui ont conduit à la création de ce département ainsi que les réalisations de celui-ci. Après l'allocution remarquable du ministre de l'Immigration Nicolas Schmit, l'historien et fils d'un immigré italien Denis Scuto a tenu le discours principal de la soirée. Dans le présent article nous reproduisons des extraits de ce discours intéressant. Toutes les parties en italique sont des citations de Denis Scuto.



John Castegnaro



Valerio De Matteis

*Nous fêtons aujourd'hui le 25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés de l'OGBL. Cette date de 1985 est une date historique fondamentale non seulement dans la vie d'un syndicat, mais encore dans la vie de ce pays. Pour la première fois, une grande et puissante organisation, en créant une structure formelle, accordait une reconnaissance institutionnelle à l'apport des immigrants dans notre société. Par un acte volontaire, l'OGBL, sous l'impulsion de son président de l'époque, John Castegnaro, et de Valerio De Matteis, secrétaire chargé des immigrants, dota ce département d'une vie propre, avec ses élections, son assemblée générale, ses comités régionaux.*

*C'est une grande émotion et un grand honneur pour moi d'être invité à intervenir dans le cadre de cette fête, en tant que fils d'un immigré, Salvatore Scuto, qui a émigré à l'âge de 14 ans de la Sicile en France. Mon père a d'abord travaillé aux usines de Hayange et de Micheville et puis sur des chantiers de construction métallurgique divers en France. En 1964, il est engagé par l'entreprise Delattre Levivier France (DLF) comme monteur sur le chantier de construction du haut fourneau A de Belval. L'amour pour une jeune femme luxembourgeoise a mis fin à sa vie de nomade du travail. Il s'est établi à Esch-sur-Alzette, y a fondé une famille et a trouvé un emploi comme soudeur dans les usines de l'ARBED. Il a travaillé à Terre rouge, jusqu'à sa fermeture en 1977, à Dudelange jusqu'à sa fermeture en 1986, et enfin à Belval, jusqu'à sa pré-retraite en 1999.*

*... ce que j'ai appris, c'est à quel point les immigrants qui arrivent ici, qu'ils viennent d'Italie, du Portugal, de Belgique, de France, d'Ex-Yougoslavie ou de pays encore plus lointains ont la vie dure et commencent un parcours*

*semé d'embûches. Or, les discours politiques et journalistiques nous racontent le contraire depuis plus d'un siècle et pratiquent ce qu'on appelle la rhétorique de l'inversion: On fait comme si les individus qui sont en bas de l'échelle sociale, qui sont en-dessous, qui sont dominés, qui sont socialement défavorisés, on fait comme si ces individus dominaient et menaçaient les classes moyennes et supérieures de la société. On nous raconte, on nous inculque le monde à l'envers. Alors que ce sont les immigrants qui constituent les maillons faibles de la société, qui sont souvent discriminés, la société inverse les rôles et rend les immigrants responsables de ses problèmes, du chômage à la délinquance en passant par la misère scolaire.*



Denis Scuto

### Rhétorique de l'inversion

*Cette rhétorique de l'inversion est illustrée à merveille par le discours sur l'intégration: Alors que l'intégration implique, et voilà le combat que mènent l'OGBL et le Département des Immigrés depuis leur création, l'obligation pour les responsables politiques et les acteurs sociaux d'insérer les immigrants dans les principales institutions du pays d'accueil: marché du travail, participation politique, éducation et qualification, marché du logement, la logique est inversée pour nommer ces défis socio-politiques à l'aide d'un vocabulaire national. Les défis socio-politiques sont remplacés par le «problème de l'intégration des immigrants au Luxembourg». Les mots que nous employons ne sont pas neutres. Voilà pourquoi il faut faire très attention au langage que nous utilisons. Autour du mot intégration ce sont en fait les couples rejet/inclusion et marginalisation/légitimation qui structurent notre regard sur les immigrants. Ainsi, la représentation positive des Italiens et l'acceptation, la légitimation de leur présence (et de celle de leurs descendants) au sein de la société luxembourgeoise*



Les travailleurs portugais manifestent en 1975 à Esch-sur-Alzette contre leur sort qui n'est guère enviable.

*s'accompagne par la mise à distance et la marginalisation d'autres populations. C'est la phrase: «Les Italiens se sont bien intégrés, mais les Portugais...».*

### Syndicalisme et immigration étroitement liés

*Syndicalisme et immigration sont étroitement liés: Les pionniers du syndicalisme au Luxembourg ne sont pas seulement des Luxembourgeois, mais aussi des Allemands et des Italiens. Les premières organisations ouvrières sont nées au Luxembourg sous le double signe des valeurs de liberté et d'égalité héritées de la Révolution française et de l'internationalisme qui en traduit la dimension universelle.*

*En 1903, le remouleur et militant socialiste Jacques Thilmans fonde la Metallarbeitergewerkschaft, le premier syndicat dans la métallurgie au Luxembourg. L'année suivante, ce syndicat adhère au Deutscher Metallarbeiterverband et Thilmans s'appuie sur des dirigeants et des conférenciers allemands et italiens pour convaincre les milliers d'ouvriers des usines et des mines de se syndiquer. Avant 1914, ce sont les ouvriers italiens qui apparaissent comme les plus actifs en matière de protestation. La plupart des grèves dans les usines luxembourgeoises sont organisées par les ouvriers italiens. Lors des manifestations du premier mai, ils représentent la grande majorité. Le seul conflit social réprimé dans le sang dans l'histoire du Luxembourg moderne est organisé par des immigrés: il s'agit de la grève des ouvriers rouleurs italiens de l'usine de Differdange, le 26 janvier 1912, qui coûta la vie à quatre ouvriers, deux Allemands et un Italien tués par les balles des forces de l'ordre et un Luxembourgeois d'origine italienne, tué par une balle des grévistes.*

*Il est important de noter que c'est la solidarité dans l'action entre Luxembourgeois et étrangers qui est en partie à l'origine de la création à Esch-sur-Alzette*

*en 1916 du Luxemburger Berg- und Hüttenarbeiter-Verband, précurseur lointain de l'OGBL, puisque ce sont des syndicalistes expérimentés du Deutscher Metallarbeiterverband qui figurent parmi ceux qui convoquent la réunion fondatrice.*

### Solidarité et concurrence

*Ce premier constat doit être tout de suite nuancé par un deuxième: Les relations entre organisations syndicales et immigrants constituent un phénomène changeant au cours du XX<sup>e</sup> siècle, placé sous le double signe de la solidarité et de la concurrence. La solidarité, qui se manifeste par des manifestations communes entre Luxembourgeois et étrangers et des appels internationalistes, se heurte dans les faits à la concurrence, inscrite dans la réalité des politiques patronales et des politiques migratoires de l'Etat, politique qu'on appelait il y a*



Le café Passeri rue du Brill à Esch-sur-Alzette vers 1906, fréquenté surtout par des Italiens de la région de Perugia.



récemment encore la police des étrangers. La question de la mise en concurrence travailleurs luxembourgeois contre travailleurs immigrés se pose dès le début. En même temps, la composition internationale du monde ouvrier au Luxembourg et surtout le regard porté sur les immigrés, les stéréotypes qui sont véhiculés à leur égard ne facilitent pas le travail des syndicats.

... C'est le nationalisme et non l'internationalisme qui imprègne la société, le monde ouvrier et le syndicalisme de 1914 aux années 1950. Les guerres, les crises économiques et la menace de chômage conséquente favorisent des réflexes de repli et de rejet des étrangers.

... Avec le soutien des syndicats, le gouvernement assure ainsi, jusqu'à la crise économique des années 1970, aux ouvriers luxembourgeois le quasi-monopole de l'emploi dans l'industrie sidérurgique. Juste le secteur du bâtiment s'ouvre largement aux ouvriers étrangers.

... Les moments de solidarité des syndicats avec les immigrants n'ont pas pour autant disparu, notamment dans l'entre-deux-guerres.

Les manifestations du premier mai, celles contre la guerre, contre l'assassinat de Matteotti par les fascistes de Mussolini, les cortèges pour Sacco et Vanzetti, la lutte contre le "Maulkuerfgesetz" et les grèves de 1936 pour obtenir les premières conventions collectives dans la sidérurgie sont autant de moments où l'engagement commun d'ouvriers luxembourgeois et étrangers pour une même cause éclate au grand jour.

### La solidarité prend le dessus

... Les temps changent à partir de la fin des années 1950. Progressivement, la solidarité prend le dessus sur la concurrence à l'égard des immigrés dans le monde syndical.

Plusieurs facteurs jouent:

#### Appel de main d'œuvre

Premièrement, l'appel de main d'œuvre a entraîné, face à l'insuffisance du marché du travail national, une hausse continue de l'immigration à partir des années 1950. Malgré une politique migratoire restrictive, le nombre d'Italiens au Luxembourg est passé de 8 000 personnes en 1947 à presque 25 000 en 1966. De nouveaux flux migratoires apparaissent à partir des années 1960. Les Espagnols et surtout les Portugais prennent le relais des Italiens. La part des étrangers dans la population active totale est passée de 11,4% en 1947 à 21% en 1970. Le chiffre record de 1930 avec 18,6% d'étrangers au sein de la population du pays est dépassé. Un ouvrier sur deux est étranger en 1970. Le nombre de frontaliers est déjà de presque 10 000 à cette époque.

Nicolas Schmit, ministre de l'Immigration



Eduardo Dias, secrétaire central du Département des Immigrés



Jean-Claude Reding, président de l'OGBL



### Législation sur la libre circulation des travailleurs

Deuxièmement, sous l'impulsion de la mise en place d'une législation communautaire européenne sur la liberté de circulation des travailleurs et de leurs familles, l'immigration italienne et l'immigration portugaise se transforment en immigration familiale et durable, dispersée à travers le pays, qui amplifie des défis comme celui du logement, de la formation scolaire et professionnelle, de la représentation démocratique. La répression policière de l'activité politique des immigrés prend fin.

### Rôle croissant d'immigrés dans le LAV et coopération avec des syndicats étrangers

Troisièmement, des militants immigrés ou d'origine immigrée jouent un rôle croissant dans le syndicat et commencent à apparaître dans les instances dirigeantes d'un syndicat comme le LAV comme l'indiquent les noms de Catani, Pizzaferrari et évidemment Castagnaro, prédécesseurs des Eduardo Dias, Carlos Pereira, José Alves d'aujourd'hui. En 1957, le LAV signe un accord de coopération avec le Patronato ITAL-UIL, institution qui assiste les ouvriers italiens dans le domaine de la sécurité sociale. Sur la base de cet accord, le LAV a pu compter sur un secrétaire chargé spécialement de l'assistance aux immigrés italiens. Le premier secrétaire

responsable en est François Olivieri. Un accord avec les organisations syndicales de toutes les tendances politiques (UIL/CGIL/CISL) sera conclu en 1975, préfigurant les accords avec les syndicats portugais et cap-verdiens par la suite. A la fin des années 1970, l'OGBL organise des permanences pour les ouvriers immigrés non seulement à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Dudelange et Differdange, mais encore à Rodange, Mondorf, Echternach, Steinsel et Mamer.

Le LAV et puis l'OGBL vont s'atteler inlassablement à partir des années 1960 à une double tâche: organiser les immigrés et les frontaliers dans leurs structures syndicales et défendre au mieux leurs droits.

### **1<sup>ère</sup> résolution sur les travailleurs frontaliers et immigrés**

C'est en 1970 que le 23<sup>e</sup> Congrès du LAV adopte pour la première fois une résolution sur les travailleurs frontaliers ou immigrés dans laquelle il demande une équité sociale et fiscale à régler par des conventions européennes mais aussi bilatérales. Il est intéressant de noter, alors qu'aujourd'hui la question de la justice sociale à l'égard des frontaliers se trouve à l'ordre du jour, que le syndicat demandait à l'époque au gouvernement qu'«il revoie et adapte la convention passée

Première rangée: (d.g.à.d.): Carlos Pereira, responsable au niveau du Bureau exécutif de l'OGBL pour les questions d'immigration, Denis Scuto, historien, Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, Nicolas Schmit, ministre de l'Immigration, José Fernando Alves, président actuel du Département des Immigrés, Valerio De Matteis, secrétaire fondateur du Département des Immigrés de l'OGBL, André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL





L'encadrement musical fut assuré par Norbert Rutili et Daniel Bertucci

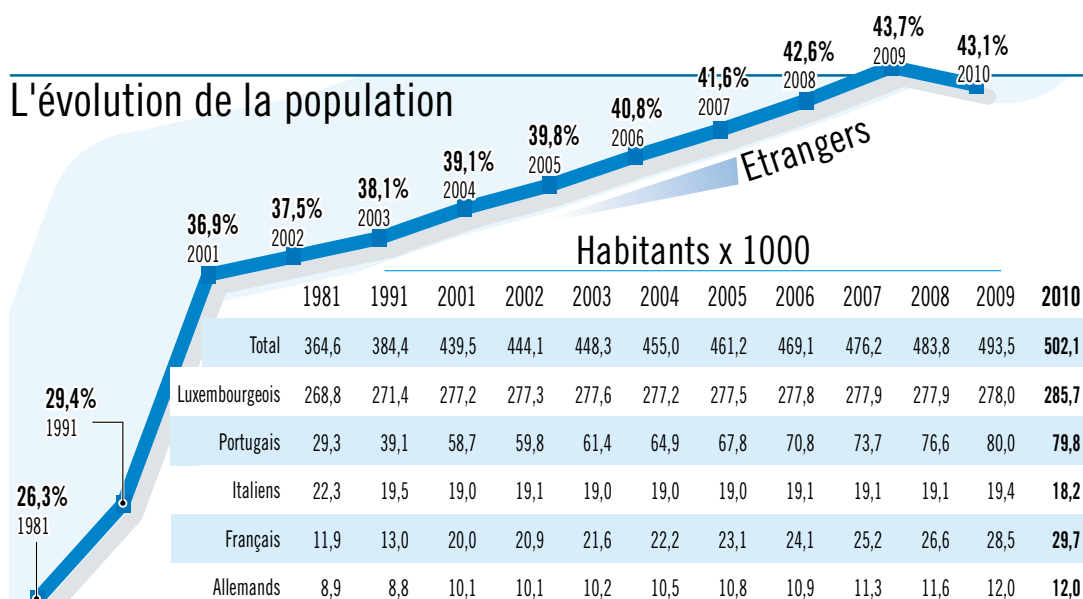
avec la France sur le taux de change pour les frontaliers luxembourgeois allant travailler en France.» 1 500 frontaliers luxembourgeois travaillaient dans des usines et des mines françaises et on trouvait normal de se battre pour leurs droits.

### 1<sup>re</sup> structure syndicale formelle pour les immigrés

Cette dynamique aboutira en 1985 à la création du Département des Immigrés. J'ai déjà mentionné la dimension historique de cette fondation. Une structure formelle est créée. Cela reflète aussi une prise de conscience de l'immigration comme donnée structurelle de l'économie et de la société luxembourgeoise. N'oublions pas que dans les années 1970, l'immigration n'apparaissait pas encore aux yeux des décideurs politiques comme une réponse structurelle aux défis démographiques luxembourgeois. Le rapport Calot de 1978 prévoyait une chute de la population luxembourgeoise et proposait de réduire l'appel à l'immigration et de mettre en place une politique nataliste, invitant

les familles luxembourgeoises «à avoir deux, trois ou davantage (d'enfants).» Nous savons aujourd'hui que le contraire s'est réalisé: la population est passée de 350 000 personnes en 1978 à plus de 500 000 en 2010, le nombre d'enfants par femme luxembourgeoise est inférieur à deux, le nombre d'étrangers résidents a plus que doublé, passant de 90 000 à 220 000, le nombre de ressortissants portugais de 27 000 à plus de 80 000.

Les nombreux succès obtenus grâce aux luttes et aux négociations du Département des Immigrés, que les orateurs qui m'ont précédé ont déjà relevé, montrent toute la pertinence de ce choix (NDLR: le choix de l'OGBL de créer une structure formelle pour les travailleurs immigrés): les avancées en matière de sécurité sociale (au niveau des prestations sociales et des pensions), les avancées au niveau des lois sur l'immigration et l'asile et de la régularisation des sans-papiers, les luttes pour une vraie démocratie sociale et politique au Luxembourg (avec le droit de vote pour les élections aux chambres professionnelles et celui communal et européen, avec la réforme du droit de la nationalité, cette dernière mesures restant encore en deçà des espérances), l'amélioration ou l'introduction de conventions collectives dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage et la réglementation du temps de travail dans le secteur de l'Horesca, les premières réformes pour changer un système d'éducation scandaleusement inégalitaire et discriminatoire à l'égard des enfants de migrants.



Source: Statec

Graphique: Tageblatt/Bob Felz



## Logique d'inclusion plutôt que d'exclusion

*Depuis 25 ans, le Département des Immigrés pose la question de l'intégration des immigrés de la seule façon digne de ces pionniers du syndicalisme porteurs des valeurs de liberté et d'égalité et de l'internationalisme. La question est simple: Est-ce que les mesures économiques, sociales et politiques prises dans ce pays s'adossent à une logique d'inclusion des gens qui vivent ou travaillent ici, ou alors traduisent-elles une logique d'exclusion? J'espère de tout cœur que le Département des Immigrés de l'OGBL aura la force, le courage et les appuis nécessaires pour continuer à poser cette question, car la société luxembourgeoise du XXI<sup>e</sup> siècle en a vraiment besoin.*



## Deux œuvres, deux artistes

Organisée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés, l'OGBL et le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster ont réalisé l'exposition Migr'Art au cloître de l'Abbaye avec des peintures de Robert Brandy et Rico Sequeira.

Rencontre entre deux artistes qui travaillent couleurs et techniques avec des sensibilités distinctes et qui ont un point commun: un désir extrême de communication.

Les deux œuvres qui ont chacune une histoire, leur histoire, sont «le fruit d'un engagement teinté d'humanisme. Elles nous parlent de la condition humaine, des blessures existentielles, du désordre du temps et en même temps des éléments positifs de notre temps» (Nathalie Becker in LW).

Les deux artistes ont créé, chacun, une sérigraphie originale que l'OGBL met en vente au profit de la solidarité syndicale avec le Cap-Vert.

**Les 2 sérigraphies signées par les artistes sont vendues ensemble, dans une farde spéciale, au prix de 400.- euros. Vous pouvez faire votre commande auprès de l'OGBL, compte n°LU87 1111 0002 3642 0000 avec la mention «Migr'Art/Cap Vert».**



Conférence SLOW FOOD

## La grande bouffe, la bonne bouffe

Dans le cadre des célébrations du 25<sup>ème</sup> anniversaire du Département des Immigrés de l'OGBL, l'association INCA-CGIL et le restaurant italien «Dal Notaro» ont organisé, le 13 novembre dernier, à l'Abbaye Neumünster à Luxembourg une journée dédiée à la diététique pour les seniors et aux bienfaits de la «diète méditerranéenne» devenue deux jours après patrimoine mondial de l'humanité.

Au matin, une conférence très intéressante sur ces sujets de Madame Sancia Gaetani de l'Institut de Recherche sur l'Alimentation et la Nutrition de Rome réunissait plus de 150 personnes.

Après une brève introduction de Mme Marina Cinque, présidente de l'association INCA, qui donna lecture aux présents d'un message de l'ambassadeur d'Italie et après quelques mots de bienvenue d'Eduardo Dias, ce fut Carlos Pereira qui prit la parole au nom de l'OGBL.

Carlos excusa tout d'abord l'absence de Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé. La réforme du système de santé fut au centre de son intervention, et à la fin il souligna, de façon très pertinente d'ailleurs, l'importance et l'étroite corrélation entre une correcte alimentation et la prévention en matière de santé.

Le débat qui suivit fut riche en interventions et questions auxquelles l'oratrice répondit toujours avec beaucoup de maestria.

Après s'être nourris l'esprit, tous les invités se dirigèrent vers une autre grande salle pour nourrir, cette fois, l'estomac.

Et c'est là que l'on a pu constater comme l'être humain est faible et plein de contradictions... Les bons propos adoptés seulement quelques minutes auparavant lors de la conférence, se dissipèrent comme de la poussière balayée par le vent, face à la nourriture qui était servie avec célérité. Les antipasti, la lasagne arrosée copieusement d'une bonne sauce et les grosses parts de «tiramisu» avaient largement fait oublier les yaourts et les légumes cuits à la vapeur. Le Montepulciano d'Abruzzo, dont les bouteilles se vidaient à un rythme...régulier et continu avait relégué aux oubliettes le magnésium contenu dans les eaux minérales.

Et après, il y avait encore le café et les digestifs.

Un grand merci à la conférencière pour la qualité de son exposé.

Les remerciements à Eduardo Dias, Carlos Pereira et à l'OGBL pour leur soutien.

Un grand coup de chapeau à Mario pour ce repas pantagruélique offert aux pensionnés.

**Graziano Pianaro  
(INCA/CGIL)**



**Sancia Gaetani**

Réformes salariales et statutaires dans la Fonction publique

## Un dialogue social prétendu!

En date du 27 octobre 2010, les ministres de la Fonction publique et de la Réforme administrative, François Biltgen et Octavie Modert, ont invité les syndicats et les associations professionnelles représentant le personnel des services publics à une réunion d'information et de concertation aux sujets des réformes salariales et statutaires dans la fonction publique. L'ordre du jour se limitait en particulier à la reclassification des carrières dans les services publics. Les ministres proclamaient à haute voix vouloir introduire une nouvelle culture de dialogue social dans la fonction publique en consultant l'ensemble des acteurs du secteur public promulguant une transparence dans l'évolution du dossier en question. Néanmoins la qualité du document présenté se limitait à des indications floues n'indiquant aucun détail quant au fond de la réforme.

En effet, le Département de la Fonction publique de l'OGBL regrette fortement le caractère général et superficiel des informations transmises qui ne permettent nullement une analyse pertinente quant aux répercussions du reclassement sur les conditions salariales du personnel dans les services publics.

L'OGBL, en tant que syndicat représenté dans tous les domaines publics, revendique sa participation aux négociations des réformes en matière salariale et statutaire dans la fonction publique, afin de contribuer à une réforme équitable en faveur de l'ensemble des agents publics.

Konferenz der OGBL-Rentnerabteilung und der Rentnerorganisation des Landesverbands

## Saar-Lor-Lux, Rheinland-Pfalz, Wallonien: Eine Region auf der Suche nach ihrer Identität

Auf Einladung der Rentnerorganisationen des OGBL und des Landesverbandes referierte Claude Gengler, Direktor der Stiftung Forum Europa, kürzlich im Bonneweger Gewerkschaftskasino über die Stärken und Schwächen der Region, über Herausforderungen und Kooperationen. Insbesondere Rheinland-Pfalz und die Teile Walloniens sind die wirtschaftlichen Schwergewichte der Großregion. Auf rund 300 Milliarden Euro schätzt Gengler das BIP der Region, davon steuert Rheinland-Pfalz 102,5 Milliarden bei, Wallonien 73,8, Lothringen 57,5, Luxemburg 37,6 und das Saarland 28,9. Das höchste BIP pro Kopf wird in Luxemburg erwirtschaftet und trotzdem möchte Gengler Luxemburg nicht als Zentrum der Großregion verstehen, er spricht lieber von einer "région métropolitaine, polycentrique et transfrontalière". Die Kooperation in vielen Bereichen klappt hervorragend, dies auch bei der "inneren Sicherheit", Defizite gibt es besonders im Bereich der grenzüberschreitenden Raumnutzung und Landesplanung. Er kommt ebenfalls

zur Schlussfolgerung, dass das Kürzel Saar-Lor-Lux, Rheinland-Pfalz, Wallonien bereits deutlich zeigt, dass der Bezug der Menschen zur Großregion nicht vollumfänglich ist: alle reden von der Großregion, aber jeder versteht unter diesem Wirtschafts- und Lebensraum etwas anderes.



Journée internationale des personnes handicapées

## L'OGBL remet une pétition au président de la Chambre des députés

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2010, une délégation composée de quatre membres du Département des Travailleurs handicapés de l'OGBL, a remis à la Commission des Pétitions de la Chambre des députés les signatures de la pétition «Accessibilité des chemins de fer pour tous».

Le Département des Travailleurs handicapés de l'OGBL (DTH/OGBL) ainsi que tous les signataires de cette pétition demandent une révision du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant dérogation pour certains services de transport ferroviaire au règlement 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil relatif aux droits et obligations des voyageurs ferroviaires. Il s'agit en clair d'abroger les dérogations portant sur l'article 21 – Accessibilité; les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de l'article 22 – Assistance dans les gares ainsi que l'article 23 – Assistance à bord.

Le règlement (CE) No 1371/2007 s'applique dans toute l'Union européenne pour tous les voyages et services ferroviaires assurés par une ou plusieurs entreprises ferroviaires ayant obtenu une licence conformément à la directive 95/18/CE du Conseil européen. Ce règlement s'applique donc aussi à notre compagnie nationale des chemins de fer, les CFL.

Le Luxembourg a dérogé aux articles les plus importants.

Le but de ce règlement est d'harmoniser et de garantir les mêmes droits aux voyageurs à travers toute l'Union

européenne et ceci à différents niveaux. Dans le chapitre V - «Personnes handicapées et personnes à mobilité réduite» plusieurs articles définissent clairement les mesures à prendre par les compagnies ferroviaires afin de garantir les droits des voyageurs en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Essentiellement les articles 19 (Le droit au transport), l'article 20 (Communication d'informations aux personnes handicapées), l'article 21 (Accessibilité) ainsi que les articles 22 et 23 (Assistance en gare et à bord des trains) sont primordiaux pour assurer enfin le plein accès des voyageurs à mobilité réduite.

Toutefois le gouvernement luxembourgeois a accordé aux CFL une dérogation pour les articles les plus importants, et ce par le biais du règlement grand-ducal cité ci-dessus.

Le Département des Travailleurs handicapés de l'OGBL revendique également que le gouvernement applique une véritable politique d'égalité de traitement pour tous les usagers des transports publics au Luxembourg. On ne pourra parler d'égalité entre les voyageurs que lorsqu'une personne à mobilité réduite pourra prendre un train ou un bus de manière spontanée, sans réservation d'avance, et pourra monter et descendre dans toutes les gares et sur tous les quais desservis par les CFL ou autres compagnies de transports publics.



Problème «allocations familiales/frontaliers»

## Manifestation en Sarre le 24 janvier 2011

L'OGBL a pris l'initiative d'organiser une manifestation pour la défense des droits des frontaliers à l'occasion du Sommet de la Grande Région qui se tiendra le 24 janvier 2011 en Sarre.

Pour donner à cette manifestation un véritable caractère transfrontalier, l'OGBL s'est adressé aujourd'hui à la présidente actuelle de la Plate-forme syndicale de la Grande Région en vue d'une collaboration étroite avec toutes les organisations syndicales membres de la plate-forme.

### Sommet de la Grande Région

Depuis 1995 se tient tous les 18 mois le Sommet de la Grande Région. Ces rencontres au plus haut niveau politique ont pour but de donner de nouvelles impulsions à la coopération transfrontalière et interrégionale au sein de la Grande Région. Chaque Sommet donne lieu à des résolutions à mettre conjointement en œuvre. L'OGBL est d'avis que les récentes décisions politiques au Luxembourg et en France visant à exclure les frontaliers de certaines prestations familiales devraient être traitées à l'occasion du prochain sommet.

Problem „Familienzulagen/Grenzgänger“

## Demo im Saarland am 24. Januar 2011

Der OGBL hat die Initiative ergriffen, anlässlich des Gipfels der Großregion am 24. Januar 2011 im Saarland eine Demo für die Verteidigung der Rechte der Grenzgänger zu organisieren.

Um dieser Veranstaltung einen grenzüberschreitenden Charakter zu geben, hat sich der OGBL an die aktuelle Präsidentin der Gewerkschaftlichen Plattform der Großregion gewandt, mit der Bitte ihre Mitgliedsgewerkschaften zur Teilnahme aufzufordern.

### Gipfel der Großregion

Seit 1995 wird alle 18 Monate ein Gipfel der Großregion abgehalten. Diese Treffen auf höchster politischer Ebene sollen der grenzüberschreitenden und interregionalen Zusammenarbeit in der Großregion neue Impulse geben. Jeder Gipfel fasst Beschlüsse die gemeinsam umgesetzt werden. Der OGBL ist der Meinung, dass vor Kurzem in Luxemburg und Frankreich getroffene politische Entscheidungen, die zum Zweck haben, Grenzgänger von bestimmten familienpolitischen Geldleistungen auszuschließen, anlässlich des kommenden Gipfels behandelt werden müssten.

## Dans un communiqué publié le 25 novembre 2010, la CES dénonce les discriminations contre les frontaliers

À l'occasion de sa réunion du 9 novembre 2011, le Comité de coordination des Conseils syndicaux inter-régionaux (CSIR) de la Confédération européenne des syndicats (CES) a pris connaissance et dénonce une nouvelle tendance dans certains États membres d'adopter des législations discriminatoires à l'égard des travailleurs frontaliers. Il en a été notamment question en Autriche et au Luxembourg.

... En juillet 2010 le parlement luxembourgeois a voté une loi visant à modifier les dispositions légales en matière de bourse et de prêts pour études supérieures. Cette loi modifie également certaines dispositions relatives aux prestations familiales.

... Des prestations familiales dues selon la réglementation communautaire à tous les travailleurs, y compris les frontaliers, ont tout simplement été camouflées en bourse pour études supérieures (NDLR: et celles-ci sont réservées aux résidents).

... Le Comité de coordination des CSIR s'est déclaré solidaire avec les syndicats luxembourgeois et dénonce une loi discriminatoire et anti-européenne.

*L'OGBL a calculé six cas montrant l'impact de la loi du 26 juillet 2010 sur le revenu des frontaliers, immigrés dont les enfants sont restés au pays d'origine ainsi que des ménages de résidents qui doivent prendre avantage du plein volume des aides financières (bourse et prêt).*

[www.ogbl.lu/html\\_fr/ce\\_qu\\_il\\_faut\\_savoir/bourse\\_etudes\\_frontaliers.html](http://www.ogbl.lu/html_fr/ce_qu_il_faut_savoir/bourse_etudes_frontaliers.html)

Problème „allocations familiales/frontaliers“

## L'OGBL rencontre les eurodéputés de la Grande Région à Strasbourg

Le 25 novembre 2010 une délégation de l'OGBL conduite par Nico Clement a eu une entrevue avec une quinzaine d'eurodéputés représentant toutes les régions de la Grande Région. Les six eurodéputés luxembourgeois participaient à la réunion.

La délégation OGBL présentait deux dossiers. L'un concernait la suppression de certaines prestations familiales pour les étudiants universitaires dont les parents travaillent au Grand-Duché de Luxembourg mais résident à l'étranger. Pour les résidents cette perte de prestations familiales a été compensée par le biais de l'intégration de ces montants dans une bourse

d'études. Pour les salariés frontaliers cette modification de la législation en matière de prestations familiales engendre des pertes mensuelles considérables pouvant aller de 324 à plus de 1.400 € par mois selon que le ménage a un, deux ou trois enfants à charge qui font des études en même temps.

L'autre sujet présenté concernait les prestations françaises d'accueil du jeune enfant qui sont désormais pris en compte dans le calcul du différentiel entre l'allocation familiale luxembourgeoise et française. De ce fait les ménages de frontaliers français subissent des pertes entre 60 € et 820 € par mois.

Les syndicalistes se sont montrés concernés par une tendance à vouloir désavantager les salariés non-résidents par rapport aux salariés résidents observée par la Confédération européenne des syndicats non seulement en Grande Région mais également dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Dans la grande majorité, les eurodéputés ont partagé les soucis de la délégation OGBL et l'ont rassurée de vouloir porter ce problème devant la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen mais également de s'adresser à la Commission européenne.



Familienleistungen

## OGBL überreicht eine Petition mit 23.000 Unterschriften



Der OGBL hat am 25. Oktober im Rahmen einer Petition betreffend die neue Gesetzgebung bezüglich Kindergeld, Kinderbonus und die staatlichen Studienbeihilfen für Hochschulstudien dem luxemburgischen Parlamentspräsidenten Laurent Mosar 23.000 Unterschriften übergeben.

Der OGBL ist der Auffassung, dass die neue Gesetzgebung diskriminierend und sozial ungerecht ist:

- (1) Die neue Gesetzgebung schließt die Grenzgänger und die Einwanderer, deren Kinder im Herkunftsland geblieben sind, von der Ausgleichszahlung für den Verlust des Kindergeldes und des Kinderbonus aus, obwohl diese Arbeitnehmer genau die gleichen Steuern und Abgaben bezahlen wie die in Luxemburg lebenden Arbeitnehmer. Die Ausgleichszahlungen werden für die in Luxemburg wohnenden Arbeitnehmer durch die Aufstockung der Studienbeihilfen geleistet
- (2) Bei den in Luxemburg lebenden Arbeitnehmern bevorteilt das neue System der Studienbeihilfen die gut situierten Familien und benachteiligt die Familien mit kleinem oder mittlerem Einkommen, ab dem Zeitpunkt wo zwei oder mehr Kinder gleichzeitig studieren.

**Der OGBL fordert eine substanzielle Überarbeitung des Gesetzes vom 26. Juli 2010 und eine Anpassung des Kindergeldes und des Kinderbonus an die Preisentwicklung zum 1. Januar 2011.**

Parallel hierzu hat der OGBL bei der Europäischen Kommission Klage gegen das Großherzogtum Luxemburg wegen Verletzung mehrerer Bestimmungen des Gemeinschaftsrechts eingereicht, da es die nicht ansässigen Studenten, Kinder in Luxemburg arbeitender

Grenzgänger und Einwanderer, durch das Gesetz vom 26. Juli 2010 vom Erhalt der Familienzulagen und des Kinderbonus beziehungsweise der staatlichen Studienbeihilfen für Hochschulstudien ausschließt.

Darüber hinaus hatte der OGBL allen Grenzgängern, die Kinder über 18 Jahre haben, die Hochschulstudien absolvieren, empfohlen, einen Antrag auf Studienbeihilfe bei den zuständigen staatlichen Luxemburger Instanzen zu stellen. Nachdem die luxemburgische Verwaltung ihre Verweigerung bekundet hat, kann der vom OGBL beauftragte Rechtsanwalt im Namen des betroffenen Mitglieds ein Gerichtsverfahren beim Verwaltungsgericht einleiten.

Schließlich hat der OGBL ein Treffen mit den Europaparlamentariern der Großregion am 25. November 2010 im Parlament in Straßburg organisiert, um die Abgeordneten für die Situation der Grenzgänger zu sensibilisieren.

Der OGBL erwartet vom Europaparlament und von der Europäischen Kommission ein klares Signal an die Mitgliedstaaten, dass die Diskriminierung einzelner Gruppen von Arbeitnehmern in Europa keinen Platz haben darf.



Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB

## Entrevues avec les groupes parlementaires CSV, LSAP et Déi Gréng



Au cours du mois de novembre 2010, une délégation du Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB a rencontré lors d'entrevues séparées les députés Paul-Henri Meyers, Paul Weimerskirch et les eurodéputés Georges Bach et Frank Engel (CSV), les députés Ben Fayot, Marc Angel, Claude Haagen et l'eurodéputé Robert Goebbels (LSAP) ainsi que les députés François Bausch, Félix Braz et l'eurodéputé Claude Turmes (Déi Gréng) pour discuter de la gouvernance économique et sociale européenne.

Ces entrevues ont eu lieu à la demande des syndicats puisqu'ils s'inquiètent de la politique engagée, qui par une austérité fiscale, salariale et sociale risque de pousser l'économie dans une récession accrue.

Les représentants des syndicats regrettent notamment que dans le débat sur la gouvernance économique, les volets sociaux et écologiques soient oubliés et ils ont insisté à ce que le Luxembourg, disposant actuellement d'un système social fort, veille à la défense de ses acquis sociaux.

Au sujet de la surveillance étroite de la politique budgétaire nationale et de son orientation par la Commission européenne via un « semestre européen », les groupes parlementaires LSAP et Déi Greng ont mis l'accent sur le manque d'implication des parlements nationaux dans ce « semestre européen » et les procédures budgétaires que la Commission européenne compte mettre en place.

En réponse aux syndicats qui déplorent que le secteur financier n'ait pas assumé ses responsabilités face à la crise, les responsables politiques ont souligné la nécessité de discuter du rôle et de la place des activités financières dans une économie réelle saine et dynamique. Au lieu de risquer une déflation et un appauvrissement généralisé des couches populaires par les mesures d'austérité appliquées aux pays en développement, il faudrait réaliser plus de justice sociale à travers les mesures de stabilisation de l'économie et des programmes de relance. Pour cela, il faut tout d'abord créer un débat démocratique autour des politiques fiscales en Europe et au Luxembourg ainsi que des politiques budgétaires.

Lors des trois entrevues, les députés luxembourgeois, les députés européens et les représentants des syndicats étaient tous d'accord pour dire que la gouvernance économique européenne est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement de l'union monétaire européenne, mais dans le respect du processus démocratique. Voilà pourquoi il a été retenu de commun accord qu'au cas où le Traité de Lisbonne serait modifié, il faudrait profiter de l'occasion pour y inclure un Protocole de progrès social, sinon d'accorder plus d'importance au Protocole social.

Lors de ces entrevues, les syndicats étaient représentés par Jean-Claude Reding, Nico Clement, Véronique Eischen pour l'OGBL et par Patrick Dury, Viviane Goergen et Tania Matias pour le LCGB.





# Organisme démocratique de première importance au Luxembourg

La Chambre des salariés (CSL) constitue une institution démocratique et représentative de première importance au Luxembourg. Tous les salariés et tous les retraités, résidents ou frontaliers, à l'exception des fonctionnaires et employés publics en service et retraités, sont affiliés à la CSL et ont le droit de vote à l'occasion des élections sociales qui ont lieu tous les cinq ans. **C'est donc la seule institution démocratique luxembourgeoise dans laquelle les salariés frontaliers ont un droit de vote. Cette situation est unique en Europe.**

La Chambre des salariés est un instrument important de cogestion politique et sociale aux mains des salariés et retraités. Elle est appelée à donner son avis sur les projets de loi et de règlement. Par ailleurs, la CSL joue un rôle prépondérant dans le domaine de la formation professionnelle continue y compris de la formation syndicale et de la formation en matière de santé, sécurité et bien-être au travail. Enfin, la CSL désigne les représentants des salariés auprès des organismes de la sécurité sociale ainsi que les assesseurs auprès des juridictions de la sécurité sociale.

Lors des élections sociales de 2008, l'OGBL a obtenu la majorité absolue des sièges, 36 de 60. Le 2<sup>e</sup> syndicat représentatif du pays, la confédération chrétienne LCGB, a obtenu 16 sièges. Viennent ensuite les petits syndicats sectoriels ALEBA (secteur financier) avec 5 sièges, la FNCTFEL (cheminots actifs et retraités)

avec 2 sièges et le Syprolux (cheminots actifs et retraités) avec 1 siège.

Le président de l'OGBL Jean-Claude Reding est également le président actuel de la CSL.

## La Chambre des salariés et les syndicats

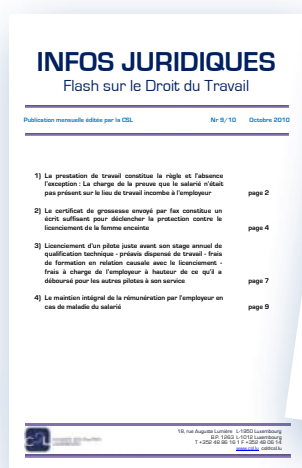
Dans le cadre des négociations collectives, les syndicats représentatifs au niveau national s'engagent en faveur d'une amélioration continue des salaires et conditions de travail de tous les salariés concernés. Ils représentent par ailleurs les salariés dans différents organes tels que le Comité de coordination tripartite («la Tripartite»), le Conseil économique et social, le Comité permanent du travail et de l'emploi ainsi que l'Office nationale de conciliation.

Dans le cadre de toutes ces activités représentatives, les syndicats peuvent compter sur l'appui technique de la Chambre des salariés. A côté de l'élaboration d'avis sur les projets de loi, la CSL réalise des études économiques, sociales et juridiques approfondies dont les résultats sont publiés régulièrement (voir ci-dessous).

Jean-Claude Reding est satisfait de la division du travail entre les syndicats et la Chambre des salariés. *«Les syndicats défendent activement sur le terrain, dans les entreprises, les droits des salariés tandis que la Chambre des salariés travaille plus en retrait pour les intérêts des salariés»*, dit-il.



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG



Projection du film «Home»

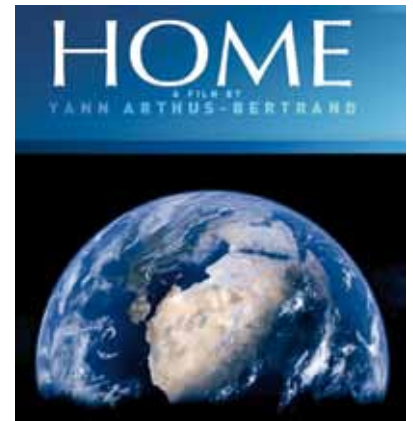
## Les enseignants étaient au rendez-vous

La projection du film «Home» dans la grande salle du cinéma Utopolis, le 26 octobre passé, initiative conjointe de la Ligue de l'Enseignement (LLE), du SEW et de la FGIL, fut un énorme succès et avait rassemblé plus de 400 enseignants de tous ordres et de nombreux étudiants de l'université venus voir le célèbre film de Yann Arthus-Bertrand dans sa version originale.

Outre les nombreux collègues et étudiants ayant répondu à l'invitation, Jean-Claude Reding, président de la LLE, put saluer la présence de Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Education nationale ainsi que de Tom Conzemius, représentant du comité «Natur et Umwelt».

Ce dernier prit d'ailleurs la parole pour définir le message porté par le film, à savoir l'état de la planète, en le plaçant dans la réalité quotidienne de tout un chacun.

Rappelons que la production de ce long-métrage s'est essentiellement appuyée sur le bénévolat, que le film a été diffusé dans 126 pays et qu'il a été montré sur écran géant à Paris, à la tour Eiffel et au Central Park à New York.



«Home» nous montre, à travers la caméra de Yann Arthus-Bertrand ayant survolé et filmé quelque 60 pays, «ce qu'il nous reste» de la terre et à quel degré elle est menacée.

La belle réussite qu'a connue cette intéressante coopération LLE-FGIL-SEW et dont la cheville ouvrière fut le collègue Pit Clees a donné goût aux trois organisations de récidiver et de revenir à charge, l'année prochaine, avec une initiative analogue.



Die OGBL-Sektion Differdingen trauert um Pierre Collart

## Mehr als nur Interessevertreter



Pierre Collart sah in seiner Tätigkeit in der Gewerkschaft nicht nur die Vertretung der direkten Interessen der Arbeitnehmer. Die lokale OGBL-Sektion sollte vor allem auch nach außen aktiv werden. Gewerkschaftsmitglieder sollten den gesellschaftlichen Umgang untereinander pflegen, sich nach außen bemerkbar machen, Mitglieder werben, eine Rolle im gesellschaftlichen und kulturellen Leben der Gemeinde spielen. Mit diesen Ideen bewarb sich Collart's Pier im Jahre 1976 für einen Posten im Lokalvorstand und übernahm schließlich im Jahre 1986 die Nachfolge von Arthur Reuter als Präsident der Sektion.

Diesen Posten versah er mit viel selbstlosem Einsatz bis ins Jahr 2000 als er die Präsidentschaft an Marie-Jeanne Leblond-Reuter weitergab. Während seiner Zeit als Präsident veränderte sich die Sektion weitgehend: Neben den jährlich wiederkehrenden Veranstaltungen organisierte die Sektion die 1. Mai-Landesfeier in Differdingen im Jahre 1983 und 1994, empfing Gewerkschaftsdelegationen aus den Partnerstädten der Stadt, aus Österreich und sogar aus Moskau, bot Konferenzabende zu allen möglichen gesellschaftlichen Themen an, organisierte die 70-Jahrfeier mit Fahnenweihe, beteiligte sich an der 150-Jahrfeier zur Unabhängigkeit des Landes, organisierte Ausstellungen zu gewerkschaftlichen Themen im Heim, nahm an allen offiziellen Feiern der Gemeinde teil, insbesondere an der Barbara-Feier und an den Feiern zum Nationalfeiertag, beteiligte sich am „Rousefest“ der LSAP, gab mehrere Broschüren

zur Geschichte der Differdinger Gewerkschaft heraus, feierte den 60. Jahrestag des patriotischen Streiks zusammen mit den Schulkindern der Gemeinde, usw. Die Sektion setzte sich für die Schaffung einer Sektion des „objectif plein emploi“ ein und Pierre Collart arbeitete eifrig im Vorstand des CIGL mit. Auch als Ehrenpräsident der Sektion stand er seiner Nachfolgerin mit seinem aus langjähriger Erfahrung stammenden wertvollen Rat bis zum Schluss bei. Umso schmerzlicher empfand die Sektion sein frühzeitiges Ableben. Auch auf politischer Ebene, als Ratsmitglied im Gemeinderat war er bekannt für seine bedächtigen Stellungnahmen, welche vom Einsatz für die Schaffenden und Minderbemittelten geprägt waren. Der am 28. November 1938 geborene Pierre Collart kam 1954 bei der damaligen Hadir in die Lehre. Nach bestandenen Lehrlingsexamen arbeitete er als Schlosser im Maschinenbetrieb bis zu seiner Pensionierung. Im Betrieb lernte er die gewerkschaftliche Arbeit kennen und engagierte sich im damaligen LAV.

Nicht nur seine Freunde in der Gewerkschaft und in der LSAP, sondern auch die Einwohner der Gemeinde, insbesondere die Oberkórner schätzten seine Freundlichkeit und Hilfsbereitschaft. Wenn er jemandem „eppes an d'Rei“ machen konnte, so zögerte er nie.

„Collart's Pier“ wird seiner Gewerkschaft und den Differdingern wohl noch lange in Erinnerung bleiben.

OGBL Differdingen

OBGL Solidarité Syndicale

## Soutenez le projet Ghana



Solidarité Syndicale, l'ONG de la Confédération syndicale indépendante du Luxembourg (OGBL), le Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement du Ghana représenté par son ministère de la Santé, ont conclu un accord pour exécuter le projet pilote du Global Social Trust GST au Ghana. Ce projet pilote consiste à fournir une prestation en espèces aux femmes enceintes ainsi qu'aux mères d'enfants de moins de cinq ans les plus démunies; il apporte ainsi son soutien à l'extension de l'assurance santé au Ghana. A cette fin, des contri-

butions volontaires seront collectées parmi les membres de l'OGBL au Luxembourg.

Compte de l'OGBL/ONG Solidarité Syndicale

B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Numéro de compte: CCPL LU54 1111 0828 4810 0000

Référence: «Projet Ghana»

**Votre don est fiscalement déductible.**

Pour toutes informations supplémentaires:

Tél: +352 49 60 05 211

Gsm: +352 621 156 567



**vivre travailler décider ensemble**



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

## Des discours aux actions concrètes de terrain

### Un exemple luxembourgeois parmi d'autres

En septembre 2000, 189 dirigeants politiques des quatre coins de la planète ont apposé leur signature sur la Déclaration du Millénaire; un compromis pour un monde plus sûr, plus prospère et plus équitable.

Cette Déclaration, transposée par la suite en plan opérationnel, reprenant les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), tous mesurables par des indicateurs, a bénéficié d'un constat réalisé pendant la conférence des Nations Unis en septembre dernier. Le bilan est pour le moins mitigé et le nombre de sceptiques semble grossir tous les jours quant à la réalisation de ces engagements d'ici 2015.

Mais là où certains décident de baisser les bras, d'autres s'activent pour une lueur d'espoir, et cela avec des projets concrets sur le terrain, des projets avec des répercussions directes sur la vie quotidienne des bénéficiaires.

C'est notamment le cas de l'association sans but lucratif Cap Vert Espoir et Développement. Fondée en 2005, l'association construit des ponts de coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert en poursuivant des objectifs comme le développement socio-économique des populations vulnérables du Cap-Vert, la préservation de l'environnement et le développement de programmes éducatifs permettant la scolarisation des enfants défavorisés en tenant compte de la dimension du genre.

Au-delà des objectifs statutaires, Cap-Vert Espoir et Développement met à contribution de ses ambitions d'un côté le réseau migratoire issu du Cap-Vert et d'un autre côté le réseau social luxembourgeois. Dans cette dernière optique, l'association s'est constituée partenaire des pactes d'intégration, initiative lancée par l'ASTI.

Les OMD peuvent et doivent se négocier au niveau international, mais ce sera surtout par des actions concrètes sur le terrain dirigées à celles et ceux qui en ont le plus besoin qu'ils seront atteints. Espérons le plus rapidement possible ...

Les engagements OMDs pour 2015

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim de 50%
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

25<sup>e</sup> anniversaire du Département des Immigrés

### La Section du Département des Immigrés d'Esch/Rumelange

organise une

## soirée spectacle

le samedi 11 décembre à 20.00h

à la Maison du Peuple à Esch/Alzette

(entrée par le restaurant Bairrada)

Performances de trois groupes de musique et de danse en scène

Tombola

La soirée sera clôturée par la découpe du grand gâteau d'anniversaire



# "Gitt fit a Froe vun der nohalteger Entwécklung"

## 7 Aféierungswender fir interesséiert BiergerInnen

vun Dezember 2010 – Abrëll 2011 an den Themen:  
 Naturschutz – Klima / Energie – Landesplanung /  
 Entwécklung – Mobilitéit – Ëmwelt – Waasser

### Es werden 7 Kurzseminare angeboten (jeweils Donnerstags, im 14-Tage Rythmus):

1. 2. Dezember 2010: Aarteiveifalt, Liewesraim a Landschaften: „Biodiversitéit“ a Gefor?
2. 16. Dezember 2010: Biergerbedelegung zu Lëtzebuerg – Rechter a Pflichte vum Bierger a vun der öffentlecher Hand
3. 13. Januar 2011: Entwécklung vum Land a vun eise Gemengen: Landesplanung a Bautepolitik
4. 27. Januar 2011: Fir eng zukunftsweisend Mobilitéit
5. 10. Februar 2011: Klimawandel a Klimaschutz: Wou sti mer? Wat ass ze machen?
6. 3. März 2011: Waasserwirtschaft zu Lëtzebuerg: Wou sti mer?
7. 17. März 2011: Loft-, Kaméidi- a Buedembelaaschtung zu Lëtzebuerg: Plooschteren oder Ursachebekämpfung?

### An wen richten sich diese Kurzseminare?

Die Veranstaltungsreihe richtet sich an BürgerInnen, die

- sich für diese Zukunftsthemen interessieren und ihr Allgemeinwissen ausbauen möchten und / oder
- vielleicht im Mouvement Ecologique oder in ihrer Gemeinde ... aktiv(er) mitarbeiten möchten.

Es soll jedem Interessierten die Möglichkeit geboten werden, eine allgemein verständliche Einführung in Schlüsselfragen der nachhaltigen Entwicklung zu erhalten. Es werden demnach keine besonderen Vorkenntnisse vorausgesetzt. Natürlich bieten die Veranstaltungen auch die Möglichkeit, gleichgesinnte Menschen kennen zu lernen und sich mit Ihnen auszutauschen.

NAVIRE	▼	BILLET	▼	MORDANT	▼	CAGE À POULE	▼	MUSE
MORCEAU DE ZINC	7	ÉCHASSIERS		ATOME		MILIEUX CLOS		
▶		▼		▼	1	▼		▼
FRAPPER	▶	6						
BASSESE								
▶			5				APPEL	2
GRANDE QUANTITÉ	▶			MINÉRAL LAISSÉ SUR PLACE	▶		▼	
PRÈS DE				CHARGER				
▶				ESTAMPE	▶			
				MOTEURS				
FOURREAUX	9	PÈRE DE ROBINSON CRUSOE	▶			8		TERGIVERSE
		ACCORDS	▶					
▶		▼			VIRAGE DE SKIEUR		PETIT FOURREAU	▼
FRUITS	PROPRES	▶			▼	CUBE	10	
	AUDACIEUSE					PROMENADE		
▶	▼		4			▼		
MIEUX QUE MONO	▶							PERSONNEL
VÉRITABLE								
▶				IMPÉRATIF	▶	3	▼	
CROCHET	▶							

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/30 © HACHEL INT

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 14 janvier 2011 à:

**OGBL**  
**Communication et relations publiques**  
**B.P. 2031**  
**L-1020 Luxembourg**

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell à la Centrale de l'OGBL à Esch/Alzette (60, boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.

- A gagner:**
- 1<sup>er</sup> prix: 1 Sac à dos porte-PC
  - 2<sup>e</sup> prix: 1 radio-réveil

### 8 Erreurs / Fehler

L	U	P	A					
C	O	N	V	A	I	N	C	U
T	O	U	R	N	A	N	T	
S	I	C	L	E	N	E		
O	H	E	E	S	R			
A	N	E	U	P	O	L	U	
R	E	C	R	U	E	S		
H	G	H	A	I	K	U		
R	A	Y	S	R	E			
P	A	C	H	A	B	R	U	
V	I	O	L	E	R	A	S	
D	E	D	U	I	R	A	I	S
S	E	P	E	S	T	E		

10/10 - Solution: ARCHIVISTE

**H. Lippert, Ottange (F) 1<sup>er</sup> prix**  
**G. Rouyer, Etain (F) 2<sup>e</sup> prix**



geistig, godanklich	arabi- sches Fürsten- tum	läng- liche Ver- tiefung	Vernunft	▽	▽	Schliff im Beneh- men	▽	taktlos, grob	Waren- ver- zeichnis	durch- sichtig	▽	Altertum	▽	binär
▷	▽	▽				vorweih- nachte- liche Gestalt	▷		▽		1	▽		
Islam. Rechts- gelehr- ter	▷	3			5	Bank- kunde		Tropen- frucht	▷				2	
engl. Fürwort: es	▷		Auffor- derung einzu- treten	▽		drittes kath. Tages- gebet	▷			privater TV- Sender (Abk.)	▷			Vorname der Turner
Lappe, Finne			Kranken- haus	▷						Ver- kehrs- weg			Pferde- gang- art	▽
▷	7					griechi- scher Hirten- gott	▷		Frauen- kurz- name	ein Kunst- leder	▷			▽
▷						Frauen- name		Kinder- krank- heit	▷		6			
kräftig	Jazz mit Gospel- elemen- ten	Haupt- stadt Lett- lands			unver- heiratet	▷	4			Rufname von Crosby †		italie- nische Tonsilbe	▷	
Haar- schnitt	▷	▽						Er- träger		Bär im ,Dschun- gel- buch	▷			Fehler beim Tennis (engl.)
▷						Fremd- wortteil: bei, da- neben		Verant- wor- tungs- gefühl	▷					▽
Bankrott			unbe- stimmter Artikel	▷						3./4. Fall von ,wir	▷		Skat- aus- druck	▷
Presse- feldzug	▷									Ge- spräch mit Gott	▷			

DEKE-PRESS-1513-43

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



10/10 - Lösungswort:  
STEUERN

J. Roderich, Everlange, (L) 1. Preis  
J.P. Schanen, Belvaux (L) 2. Preis

**8 Erreurs / Fehler  
solution / Auflösung**  
10/2010



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Aus-  
nahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte  
und schicken Sie diese bis zum 14. Januar 2011  
an folgende Adresse:

**OGBL Communication et relations publiques**  
**B.P. 2031 L-1020 Luxembourg**

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise  
zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der  
Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffent-  
lichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach  
Veröffentlichung der Namen der Gewinner im  
Aktuell in der Escher OGBL-Zentrale (60, Boulevard  
Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung  
eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240  
anrufen.

**Zu gewinnen sind:**

- 1. Preis: **1 PC-Rucksack**
- 2. Preis: **1 Radiowecker**

**ENSEMBLE  
ASSURONS  
NOTRE AVENIR!**



[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)



**OGB-L**

LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG